$S_{/PV}$  9181 **Nations Unies** 



## Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**Provisoire** 

séance Jeudi 3 novembre 2022, à 10 heures New York

Présidente: (Ghana) Albanie..... M. Hoxha Membres: M. de Almeida Filho M. Geng Shuang Émirats arabes unis ..... M. Abushahab Mme Thomas-Greenfield Fédération de Russie..... Mme Evstigneeva France..... M. de Rivière Gabon M. Immongault Inde..... M. Kwattra Irlande ..... M. Byrne M. Kimani

> M. de la Fuente Ramírez

Kenya....

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable

Lettre datée du 24 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/799)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 10 h 5.

## Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

## Consolidation et pérennisation de la paix

Renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable

Lettre datée du 24 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/799)

La Présidente (parle en anglais) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général ainsi qu'aux Ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau présents aujourd'hui. Leur présence témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Canada, Chili, Égypte, Équateur, Indonésie, Italie, Japon, Liban, Malte, Maroc, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Rwanda, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Ukraine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; S. E. M<sup>me</sup> Mary Robinson, Présidente des Sages ; et M<sup>me</sup> Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/799, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 octobre 2022, adressée au Secrétaire

général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Je remercie le Gouvernement ghanéen d'avoir organisé le présent débat public sur le renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable.

Nos opérations de paix, qui comprennent les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, contribuent à créer un cadre favorable à la recherche de solutions politiques. Elles contribuent à protéger les civils et à prévenir la violence. Elles facilitent l'action des artisans de la paix, des acteurs du développement, des travailleurs humanitaires et des défenseurs des droits de l'homme. Mais les contextes locaux et mondiaux dans lesquels elles mènent leurs activités deviennent chaque jour plus difficiles. Les tensions géopolitiques se multiplient. L'insécurité gagne du terrain, et nombreux sont les moteurs de l'instabilité, qui sont puissants et se renforcent mutuellement. Ils comprennent notamment l'intensification des catastrophes climatiques, l'aggravation de la faim et de la pauvreté, le creusement des inégalités, la propagation d'une misogynie violente, la mésinformation et la désinformation, et l'érosion de la confiance dans les institutions.

Tous ces facteurs alimentent les tensions politiques, le désespoir économique et les troubles sociaux. Les changements anticonstitutionnels de gouvernement se multiplient, de même que les conflits interétatiques, les invasions et les guerres. Les divisions profondes entre les puissances mondiales continuent de limiter notre capacité à réagir collectivement. Le fossé qui existe entre les besoins humanitaires et l'aide humanitaire continue de se creuser. Les droits humains et l'état de droit sont menacés. La cyberguerre et les armes létales autonomes présentent des risques que nous comprenons mal, et nous ne disposons pas de l'architecture mondiale qui permettrait de les contenir. Notre monde se transforme à un train d'enfer. Nous devons suivre le rythme pour maintenir la paix.

Les acquis en matière de consolidation de la paix sur le continent africain et ailleurs sont en train de s'inverser. Nous devons mettre davantage l'accent sur la prévention et le renforcement de la résilience. Le Nouvel Agenda pour la paix proposé dans mon rapport

intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) donnera la priorité aux investissements dans la prévention et la consolidation de la paix. Les opérations de paix doivent être renforcées et équipées pour jouer un rôle plus important dans la pérennisation de la paix à tous les stades du conflit et dans toutes ses dimensions. Cela nécessite une appropriation nationale engagée et inclusive qui tienne compte des besoins des plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les minorités. Avant tout, le développement et le respect de tous les droits humains – socioéconomiques, culturels, civils et politiques –, sont les meilleurs outils de prévention des conflits violents et de l'instabilité dont dispose le monde.

Je vais me concentrer aujourd'hui sur quatre priorités.

Premièrement, nous devons approfondir la collaboration avec les communautés locales et promouvoir des gouvernements et des institutions plus prompts à réagir et plus inclusifs. Les opérations de paix sont des manifestations de l'influence politique du Conseil. Elles mettent à profit le rôle normatif et les capacités techniques du système des Nations Unies sur le terrain et contribuent à la réalisation d'objectifs communs en matière de gouvernance légitime, adaptée et inclusive. Les opérations de paix créent un espace de dialogue et de participation politique, réduisent la violence communautaire, garantissent la fourniture de services de base, encouragent la réconciliation et favorisent l'égalité d'accès à la justice. Nous devons toutefois agir plus promptement et plus efficacement pour répondre aux besoins et aux doléances. Plus précisément, il s'agit de renforcer l'approche de la société dans son ensemble et d'accroître les investissements qui renforcent la confiance, la mobilisation de la population et la cohésion.

Deuxièmement, nous devons renforcer le rôle moteur des femmes et des jeunes dans le façonnement de l'avenir de leur pays et veiller à ce qu'ils bénéficient des avancées en matière de paix et de développement. Les contributions des soldates de la paix et des réseaux locaux de femmes sont essentielles pour renforcer la résilience des communautés et faire en sorte que les préoccupations des femmes soient au cœur des efforts de prévention et de règlement des conflits.

Nous savons que garantir les droits des femmes et leur participation égale à la prise de décision est essentiel pour consolider et maintenir la paix. C'est pourquoi nous investissons dans des partenariats avec des dirigeantes et des artisanes de la paix à l'échelon local, notamment en augmentant le nombre de femmes dans le personnel à tous les niveaux. En outre, nous mettons en œuvre des politiques qui garantissent la parité femmes-hommes absolue et le leadership des femmes, notamment au moyen de quotas, dans le cadre de la surveillance des élections, de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement et des systèmes judiciaires.

Dans le même temps, nous devons veiller à ce que la voix des jeunes soit entendue haut et fort dans la formulation des priorités en matière de consolidation de la paix. Notre programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi que le Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité mis en place en 2020 par l'Union africaine, sont des outils importants et complémentaires pour amplifier ces voix critiques.

Troisièmement, nous avons besoin d'une approche plus globale et plus intégrée pour renforcer la résilience et pérenniser la paix, en réalisant des investissements adaptés dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Cela signifie qu'il faut renforcer les synergies dans l'ensemble des activités en faveur de la paix, allant de la prévention et du règlement des conflits à la consolidation de la paix et au développement à long terme en passant par le maintien de la paix. Cela implique d'approfondir les partenariats entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations régionales, ainsi que les institutions financières internationales et régionales. Cela passe aussi par une meilleure intégration des activités des équipes de pays des Nations Unies avec les mandats des opérations de paix, notamment dans les contextes de transition.

Quatrièmement, et surtout, il y a la question cruciale du financement. Nous sommes tous conscients que la prévention des conflits et la consolidation de la paix sont rentables et sauvent des vies. Cette compréhension de principe ne s'accompagne cependant pas des ressources nécessaires dans la pratique. Les investissements de la communauté internationale dans le domaine de la paix demeurent insuffisants. Il est temps de joindre le geste à la parole. La résolution de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix (résolution 76/305 de l'Assemblée générale) témoigne de la volonté de trouver des solutions en vue de garantir un financement accru, plus prévisible et plus durable.

Le Fonds pour la consolidation de la paix continue d'être une ressource inestimable. L'année dernière, le Fonds a fourni 150 millions de dollars à 25 pays d'Afrique et est devenu le catalyseur de contributions beaucoup plus importantes versées par d'autres institutions financières. Les besoins sont toutefois bien

22-67234 **3/36** 

supérieurs aux ressources. Les financements doivent être augmentés et les partenariats avec les institutions financières internationales doivent être renforcés.

Le Conseil de sécurité joue un rôle essentiel en appuyant les efforts déployés par les opérations de paix pour renforcer la résilience et pérenniser la paix. En agissant tôt, en se mobilisant de manière stratégique et en parlant d'une seule voix, le Conseil peut mobiliser le soutien politique et financier de la communauté internationale et encourager les acteurs du conflit à s'engager en faveur de la paix.

J'attends avec intérêt de poursuivre ma collaboration avec le Conseil en vue de renforcer les opérations de paix et de promouvoir la paix.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration liminaire.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Pobee.

M<sup>me</sup> Pobee (parle en anglais): Je me joins au Secrétaire général pour remercier le Gouvernement ghanéen d'avoir organisé le présent débat public, qui arrive à point nommé, sur un sujet qui est au cœur des travaux du Conseil de sécurité.

La nature des crises dans le monde de plus en plus imprévisible d'aujourd'hui, exige que nous redoublions d'efforts pour adapter les opérations de paix des Nations Unies à la dynamique des conflits, qui évolue rapidement. Cela signifie qu'il faut faire davantage pour préserver la confiance des populations civiles touchées dans la capacité des partenaires internationaux et régionaux, en particulier l'ONU, de contribuer à préserver la paix.

Je vais essayer de revenir, en toute modestie, sur quelques éléments que le Secrétaire général a abordés dans sa déclaration pleine de réflexions intéressantes, à savoir la nécessité d'adopter des approches globales et intégrées et des processus inclusifs. Comme le Secrétaire général vient de le faire remarquer, nous ne pouvons pas uniquement compter sur les mesures de sécurité. Des approches globales et intégrées sont nécessaires. Les mandats des opérations de paix, tels que définis par le Conseil de sécurité, vont de la protection des civils au renforcement des institutions, en passant par l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, la promotion de la justice et de la réconciliation, la tenue d'élections crédibles et l'extension de l'autorité légitime et responsable de l'État. Pour assurer le succès des opérations de paix, nous avons besoin de stratégies inclusives qui prennent en compte l'ensemble du spectre de la paix,

allant de la prévention, du règlement des conflits et du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement. Cela requiert également la mobilisation et la participation de tous les acteurs concernés, qu'ils soient internationaux, régionaux ou nationaux, œuvrant de concert de manière intégrée et coordonnée.

Le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer à cet égard. Les opérations de paix ont besoin de mandats clairs, réalistes et adaptés aux objectifs, assortis de priorités bien définies, d'un échelonnement approprié et de la souplesse nécessaire pour évoluer dans le temps. Que je sois bien claire : je ne veux pas dire que les opérations de paix doivent se voir confier ou prendre en charge tous les aspects liés au renforcement de la résilience dans le cadre de ces approches, ni que le Conseil de sécurité doit se pencher sur les questions de nature socioéconomique. Nous devons toutefois prendre conscience que les mesures uniquement axées sur la sécurité s'avèrent de plus en plus insuffisantes.

Cela apparaît clairement au Sahel, par exemple. Que ce soit au Mali, au Burkina Faso ou en Somalie, où des années d'efforts consentis en faveur de la sécurité n'ont pas encore réussi à inverser la tendance de l'extrémisme violent, le renforcement de la résilience exige des réponses qui s'inscrivent dans des stratégies politiques plus larges et qui tiennent compte des réalités et des besoins socioéconomiques. Dans le cas du Sahel, l'évaluation en cours du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, dirigé par l'ancien Président Issoufou, devrait, espérons-le, apporter quelques éléments utiles à cet égard.

L'appui aux solutions politiques locales et nationales reste au cœur de l'action de l'ONU, en particulier dans le contexte de la pérennisation de la paix. C'est pourquoi les solutions véritablement globales et intégrées ne peuvent reposer sur l'opportunisme. Elles doivent être fondées sur une vision nationale et être inclusives. Elles doivent tenir compte des besoins et des contributions de tous les groupes de la société, y compris les femmes et les jeunes, en tant qu'agents de la paix et du développement.

Les femmes supportent une charge particulièrement lourde en cas de conflit et de chocs climatiques ou socioéconomiques. Les inégalités et la discrimination accroissent leur vulnérabilité et compromettent leurs capacités d'adaptation. Pourtant, elles possèdent souvent des connaissances incomparables qui leur permettent de préserver les moyens de subsistance et d'atténuer les tensions. Le déploiement d'opérations de paix offre une

occasion de choix de favoriser les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles. Grâce aux contributions combinées des soldates de la paix et des femmes locales, les préoccupations des femmes deviennent une partie intégrante des efforts de prévention et de règlement des conflits.

L'intégration du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le mandat des opérations de paix insuffle un nouvel élan pour promouvoir des processus inclusifs, créer un espace de dialogue, réduire la violence au sein de la collectivité, encourager la réconciliation et promouvoir l'égalité d'accès à la justice.

Afin de soutenir le renforcement de la résilience, il est essentiel de veiller à ce que les opérations de paix s'appuient sur des approches axées sur l'être humain, et ne se contentent pas de mettre l'accent sur l'État. L'Organisation des Nations Unies a besoin de nouer un véritable dialogue avec une multitude de communautés et de groupes, en particulier à l'échelon local, afin d'améliorer la cohésion sociale, de renforcer la confiance et d'accroître la crédibilité de l'Organisation.

Je tiens également à insister sur l'importance de la complémentarité et de la collaboration entre les efforts de paix et de sécurité, la protection des droits humains, ainsi que l'action au service du développement et les activités humanitaires. Les équipes de pays des Nations Unies jouent un rôle essentiel pour ce qui est de soutenir les pays dans une perspective à long terme, et elles font partie intégrante des efforts que nous déployons pour pérenniser la paix. Cela revêt une importance particulière durant les phases de transition des missions des Nations Unies, comme en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Guinée-Bissau, dans un passé récent, et en République démocratique du Congo, dans un avenir proche.

En outre, pour parvenir à la pérennisation de la paix et au développement durable, nous devons nous investir dans une action collective forte et resserrer la collaboration et les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières, la société civile et le monde des affaires. Il est particulièrement important de collaborer plus étroitement avec les institutions financières internationales et régionales. Le projet de cohésion sociale des régions nord du golfe de Guinée lancé récemment par la Banque mondiale est un excellent exemple de la manière dont ces institutions peuvent apporter des ressources tout en complétant les efforts de prévention et de consolidation de la paix entrepris par l'ONU.

À mesure que nous développons ces partenariats et ces approches innovantes, je compte sur le soutien continu du Conseil de sécurité pour orienter les efforts et les ressources collectives vers le renforcement de la résilience dans les pays et les régions où sont déployées les opérations de paix des Nations Unies, et au-delà.

**La Présidente** (parle en anglais) : Je remercie M<sup>me</sup> Pobee de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

M. Adeoye (parle en anglais): Je m'adresse au Conseil de sécurité depuis Abuja, où nous venons de conclure le Forum inaugural sur les enseignements tirés des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et de la Force africaine prépositionnée. Nous avons eu le plaisir de compter parmi nous le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix. À l'instar du débat public d'aujourd'hui, l'Union africaine cherche à renforcer sa résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable.

Les facteurs de conflit recensés en Afrique vont de la dépendance économique structurelle, marquée par des possibilités de croissance limitées pour la création d'emplois, à un développement inégal en passant par l'insécurité ainsi que d'autres perspectives limitées liées à l'exclusion sociopolitique et économique. Le mécontentement profond qui en résulte exige une réponse immédiate passant par une transformation structurelle.

Les opérations de paix créent le terrain propice à la mise en place d'entités mieux à même de prendre le relais et d'accompagner les pays touchés vers un contexte post-conflit. L'une des façons dont le Conseil de sécurité peut s'assurer que les opérations de paix en Afrique contribuent à s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits est d'adopter une approche globale de l'exécution des mandats. Étant donné que les opérations de soutien à la paix d'aujourd'hui revêtent un caractère multidimensionnel et multifonctionnel, leurs mandats allant au-delà de la pacification militaire des théâtres de conflit, il est impératif, de notre point de vue, de veiller à ce que les entités pertinentes de l'ONU et les autres parties prenantes concernées appuient les missions déployées à un stade aussi précoce que possible.

L'expérience a montré que la lutte contre les causes sous-jacentes des conflits incombe au premier chef aux pays touchés. Une autre voie consiste à aligner les programmes d'appui aux transitions politiques critiques sur les stratégies de sortie des opérations de soutien à la paix, afin de renforcer les capacités institutionnelles

22-67234 5/36

et normatives nécessaires à la résilience. À cette fin, l'Union africaine a conclu un accord de collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de créer un dispositif destiné à accompagner les transitions politiques critiques dans le cadre d'un modèle d'appui aux pays. J'exhorte le Conseil à soutenir la Facilité de gouvernance régionale pour la gestion des transitions inclusives en Afrique établie par l'Union africaine et l'ONU, afin que celle-ci s'impose comme l'un des outils permettant de s'attaquer aux causes sousjacentes des conflits.

Au cours des dernières décennies, l'Afrique a été accablée par une multitude de conflits qui ont exigé une intervention internationale, régionale et sous-régionale rapide, innovante et globale. Cela comprend les catastrophes humanitaires et autres menaces à la sécurité humaine. La nature de ces menaces émergentes, en particulier en Afrique, a démontré qu'aucune institution, aucune nation, aucune région dans certains cas, ne peut y répondre de manière adéquate et rapide si elle agit seule.

Par conséquent, afin d'améliorer la synergie entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, nous appelons à faire cause commune dans la lutte contre les menaces existantes et émergentes pour la paix régionale et internationale, domaine dans lequel il y a lieu de renforcer la collaboration et la coordination. Il est à espérer que les prochaines consultations interinstitutionnelles de haut niveau entre l'Union africaine et l'ONU, qui se tiendront en décembre entre le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général, insuffleront un nouvel élan au renforcement de nos efforts de paix communs.

Sur le continent, l'Union africaine continue de collaborer étroitement avec les États membres ainsi qu'avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux afin de renforcer la capacité de faire face rapidement à ces menaces lorsqu'elles se présentent —

L'Union africaine demeure attachée au maintien d'un dialogue stratégique avec l'ONU en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de gestion des crises –

La Présidente (parle en anglais): Je voudrais appeler votre attention, Monsieur l'Ambassadeur, sur le fait que la qualité du son est relativement mauvaise et que nous ne pouvons pas vous entendre. Je vous propose donc de nous transmettre votre déclaration afin de la distribuer aux membres.

**M.** Adeoye (parle en anglais): Je vous prie de m'excuser pour ces problèmes de son.

L'évolution de la nature des conflits et des menaces pour la sécurité en Afrique impose un nouveau programme de renforcement de la résilience, et nous devons consolider ensemble notre engagement en faveur de ce programme afin de relever les défis de notre époque.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M. Adeoye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Robinson.

**M<sup>me</sup> Robinson** (parle en anglais): C'est un honneur et un privilège pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui en si éminente compagnie à l'occasion de ce débat opportun, et je voudrais adresser mes remerciements au Représentant permanent de la République du Ghana, M. Harold Agyeman, pour sa généreuse invitation et ses efforts d'organisation.

Je m'exprime aujourd'hui en ma qualité de Présidente des Sages, un groupe de dirigeants mondiaux indépendants fondé par Nelson Mandela il y a 15 ans, qui s'emploie à régler les conflits et à lutter contre les menaces existentielles auxquelles l'humanité est confrontée, notamment la crise des changements climatiques, les armes nucléaires et les pandémies.

Les Sages partagent un lien particulier avec le Ghana grâce à la vie et à l'héritage de notre regretté ami et ancien Président, Kofi Annan. Au moment de préparer ma déclaration d'aujourd'hui, je me suis souvenue de l'une de ses réflexions, qui est particulièrement pertinente pour le présent débat, à savoir que la famille humaine ne jouira pas du développement sans sécurité, ne jouira pas de la sécurité sans développement et n'aura ni l'un ni l'autre sans respect des droits de l'homme.

La sécurité, le développement durable et les droits humains doivent être les piliers sur lesquels fonder des opérations de paix des Nations Unies efficaces et résilientes, mais nous savons qu'il reste des défis importants à relever pour donner corps à ce principe fondamental. Le Conseil de sécurité doit montrer la voie en faisant preuve de cohérence, en agissant dans l'intérêt collectif de l'ensemble du système des Nations Unies et en travaillant plus étroitement avec les autres entités de l'Organisation.

Si nous voulons que les opérations de paix des Nations Unies se concentrent efficacement sur les causes profondes des conflits et de l'insécurité, et pas

uniquement sur leurs symptômes immédiats, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus dynamique et promouvoir une approche qui mobilise tout le système des Nations Unies et qui soutienne une paix juste et pérenne, tout en veillant à ce que les opérations de paix mettent à profit et complètent les connaissances et l'expérience du personnel qui œuvre dans toutes les parties de l'ONU au niveau national. En tant qu'ancienne Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, je ne me fais guère d'illusions quant à l'ampleur de ce défi, mais je suis tout aussi consciente des risques d'échec et de fatalisme.

Nous estimons que le Conseil est actuellement confronté aux menaces pour la paix et la sécurité mondiales les plus graves qu'il ait connues depuis sa création, notamment en raison des conflits violents et de leur intersection avec les crises environnementale, alimentaire, énergétique et financière mondiales. La guerre en Ukraine a révélé au grand jour l'incapacité du Conseil de réagir à l'agression d'un membre permanent contre un État souverain non doté d'armes nucléaires.

Bien trop souvent, les membres du Conseil cherchent à tenir leurs amis et alliés régionaux à l'écart de l'ordre du jour du Conseil, ce qui nuit gravement aux efforts de prévention des conflits. Les Sages souscrivent au principe qui veut que l'on permette aux organisations régionales, telles que l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits là où elles sont le mieux placées pour le faire, dans leur propre région, notamment au moyen d'opérations de paix régionales. Le Conseil doit coopérer étroitement avec les organisations régionales, mais lorsque celles-ci ne sont pas en mesure de prendre des mesures efficaces, le Conseil a également la responsabilité d'intervenir.

Les opérations de paix doivent, dès le départ, être dotées des moyens nécessaires pour faire face aux situations de conflit changeantes dont nous sommes témoins aujourd'hui. Comme cela a été mentionné, il convient d'accorder une attention plus globale aux causes profondes des conflits, de l'instabilité politique et économique à la pauvreté, en passant par les inégalités et la marginalisation des minorités au sein des pays. Je me félicite de voir qu'à l'occasion du présent débat, les femmes et les jeunes sont expressément reconnus comme deux groupes particulièrement importants qui sont trop souvent exclus du processus décisionnel.

Par l'intermédiaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'Organisation des

Nations Unies a cherché à promouvoir une représentation égale des femmes dans les processus de consolidation de la paix et de médiation, mais la réalité nous montre que le chemin à parcourir est encore long. Selon une analyse effectuée par ONU-Femmes sur 40 processus de paix depuis la fin de la guerre froide, dans les cas où les femmes ont été en mesure d'y participer, celles-ci ont exercé une influence considérable sur le processus de négociation et les chances de parvenir à un accord étaient beaucoup plus élevées.

Afin de garantir à la fois une représentation équitable et la prise en compte effective des droits et des points de vue des femmes et des filles dans les processus de paix, il est essentiel que les femmes soient équitablement représentées dans les structures de sécurité et de défense, ainsi que dans les processus de consolidation de la paix et de médiation. Il est encourageant de voir les missions de paix des Nations Unies faire pression pour accroître la représentation des femmes dans les secteurs de la sécurité et de la défense nationales. Des mesures plus fermes doivent être prises pour dissuader et traiter les représailles dont sont victimes les artisanes de la paix et les défenseuses des droits humains, et ce, en mettant à disposition des ressources ciblées et rapides pour faire face aux menaces, ainsi que l'a demandé plus tôt cette année la Ministre ghanéenne des affaires étrangères (voir S/PV.9090), qui préside le Conseil aujourd'hui.

Dans le cadre du renforcement de la résilience dans les opérations de paix, en vue de s'attaquer aux causes profondes des conflits, je souhaite mettre plus particulièrement l'accent sur la crise des changements climatiques, qui constitue un multiplicateur de menaces et un facteur de conflit. Je me félicite que les membres du Conseil de sécurité prennent de plus en plus conscience, même si la question ne fait pas encore l'objet d'un consensus, des aspects des changements climatiques touchant à la sécurité. Des mesures modestes ont été prises pour intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans les opérations de consolidation de la paix des Nations Unies, comme la nomination d'un spécialiste des questions d'environnement au sein de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

Certes, cela constitue un progrès, mais selon les Sages, nous devons aller beaucoup plus loin. Alors que la crise engendrée par les changements climatiques s'aggrave de plus en plus à travers le monde, des rôles similaires doivent être envisagés pour les autres opérations de paix des Nations Unies. L'année dernière, six des 10 plus grandes opérations de paix des Nations Unies, qui regroupent plus de 80 % du personnel affecté

22-67234 **7/36** 

à ces missions par l'ONU, étaient déployées dans des pays fortement exposés aux changements climatiques. C'est pourquoi nous estimons que l'intégration des analyses environnementales dans les travaux du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix doit désormais être une priorité.

Je me suis rendue pour la première fois en Somalie il y a 30 ans, en 1992, quand j'étais Présidente de l'Irlande, en raison de la crise alimentaire qui y sévissait à l'époque. J'y suis retournée en 2011 avec des organismes d'aide irlandais, car la famine y avait été déclarée. Aujourd'hui, en 2022, la Somalie connaît sa troisième famine en 11 ans, tandis que les chocs climatiques de plus en plus importants ont été exacerbés par le conflit et le terrorisme persistants. Samedi dernier, au moins 100 personnes ont été tuées dans des explosions à Mogadiscio, mais le monde y a à peine prêté attention. Des mères, des pères, des fils, des filles et des grands-parents ont été pris pour cible par les extrémistes d'Al-Shabaab, laissant derrière eux des familles en deuil. Les souffrances endurées par la population somalienne au cours des trois dernières décennies doivent inciter tous les membres du Conseil à redoubler d'efforts pour faire face aux menaces interdépendantes que constituent l'extrémisme violent, les conflits et la crise des changements climatiques.

Les liens qui existent entre les conflits et les changements climatiques sont également manifestes au Tigré, où je me suis rendue en 2016 en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour El Niño et le climat et où j'ai été témoin du formidable travail de coopération réalisé par l'ONU et les organismes d'aide pour combattre la sécheresse qui y sévissait, car la région était épargnée par les conflits à cette époque. Aujourd'hui, les communautés du Tigré et du nord de l'Éthiopie souffrent à la fois du conflit et des chocs climatiques, ce qui a des conséquences véritablement désastreuses. Les Sages se félicitent des négociations menées par l'Union africaine qui ont permis d'obtenir une nouvelle cessation des hostilités, et nous exhortons le Conseil à appuyer activement ce processus afin de permettre au cessez-le-feu de déboucher sur un règlement durable de ce conflit dévastateur.

Le moment est venu pour le Conseil d'agir et de s'exprimer d'une seule voix. Ce n'est qu'en s'engageant durablement à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à consolider une paix juste et pérenne qu'il pourra s'acquitter de son mandat et que les promesses formulées dans la Charte des Nations Unies pourront être honorées au profit des générations d'aujourd'hui et de demain.

**La Présidente** (parle en anglais) : Je remercie M<sup>me</sup> Robinson de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Landgren.

**M<sup>me</sup> Landgren** (parle en anglais) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invitée à présenter un exposé au Conseil de sécurité à l'occasion du présent débat public.

Pour être adaptées à l'époque contemporaine, les opérations de paix doivent élaborer de nouvelles approches qui tiennent compte des causes et des facteurs profondes des conflits. Tel est le cadre ambitieux dans lequel s'inscrit notre débat d'aujourd'hui car, ainsi que le précise la note de cadrage élaborée par le Ghana (S/2022/799, annexe), tout indique que le manque de prise en compte de certains facteurs structurels peut contribuer à la résurgence des conflits pendant ou après les missions de soutien à la paix. Je souhaite axer mon intervention d'aujourd'hui sur les résultats obtenus à ce jour par le Conseil de sécurité dans le cadre de l'examen de ces questions.

Le Conseil intègre davantage, désormais, ces facteurs structurels non résolus, y compris les menaces non traditionnelles, dans ses débats et dans les mandats qu'il élabore. Concernant Haïti, le Conseil évoque de plus en plus les préoccupations suscitées par les effets délétères de la violence en bande organisée et d'autres activités criminelles, et il a récemment mis en place un régime de sanctions, tout en soulignant que la lutte contre les causes profondes de l'instabilité en Haïti passe par des solutions politiques.

Le Conseil a souvent évoqué la criminalité organisée dans ses résolutions, et il a cité à plusieurs reprises la corruption en Guinée-Bissau, au Mali, en Somalie, au Soudan du Sud et en Iraq, entre autres situations. Ainsi, lors du renouvellement de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, le Conseil a noté

« qu'il import[ait] que le Gouvernement iraquien mette en œuvre d'urgence des réformes véritables destinées à répondre aux demandes légitimes du peuple iraquien et notamment à lutter contre la corruption » (résolution 2631 (2022), huitième alinéa du préambule).

Le Conseil a régulièrement soutenu des initiatives de justice transitionnelle, notamment en mandatant des opérations de paix en République centrafricaine et

en Colombie, et il a explicitement établi un lien entre ce domaine de travail et le traitement des causes profondes des conflits.

Dans la note de cadrage élaborée en vue d'une séance du Conseil organisée en octobre 2021 sur la diversité et l'édification de l'État (S/2021/854, annexe), le Kenya soulignait que la plupart des situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil découlaient de conflits internes liés à l'identité ethnique, raciale, religieuse, partisane ou socioéconomique. Il relevait que la marginalisation et l'exclusion de groupes des processus politiques et des moyens économiques avaient engendré la violence et la formation de mouvements séparatistes.

Dans les résolutions concernant le Libéria, par exemple, le Conseil fait référence à l'exclusion sociale. Lorsque j'y étais en poste, le Libéria était une véritable étude de contrastes entre, d'une part, l'immense richesse tirée de l'exploitation de ses ressources naturelles et, d'autre part, les privations extrêmes dont souffrait la majeure partie de sa population, avec une structure financière restée inchangée depuis très longtemps. Les membres de la Commission de consolidation de la paix et les membres du Conseil me soutenaient que c'était une question de « développement ». Cependant, toute opération de paix doit prendre en considération tous les facteurs susceptibles de déclencher ou de raviver un conflit. L'exclusion sociale et économique dont j'ai été témoin au Libéria tenait également au pouvoir, aux inégalités et à la méfiance à l'égard du Gouvernement. Dans ce cas, la formulation utilisée par le Conseil a permis d'élargir le débat afin d'aborder l'exclusion sociale, ce qui s'est avéré très utile. Des questions telles que la structure et la gestion financières d'un État, les conséquences de l'existence de réseaux parallèles de pouvoir informel, le rôle de la criminalité organisée et les carences dans l'application du principe de responsabilité, y compris pour la corruption, peuvent être difficiles à soulever et à reconnaître à l'échelle nationale. Il s'agit de questions que les gouvernements ont beaucoup de mal à assumer et à traiter.

Dans l'idéal, le Conseil abordera ces questions avec un certain espoir et une certaine vision. Tous les problèmes structurels ne déboucheront pas sur un conflit. Il serait toutefois malvenu de rejeter l'examen de ces questions par le Conseil en arguant d'une « approche sécuritaire du développement », comme nous l'entendons parfois ; il s'agit plutôt d'un moyen de placer le renforcement de la résilience au premier plan des opérations de paix.

Le premier rapport du Secrétaire général sur la transition des opérations de paix des Nations Unies, publié à la fin du mois de juin, a mis l'accent sur les mesures nécessaires pour préserver les « résultats acquis de haute lutte » par les opérations de paix et « veiller à ce que la présence qui [leur] succèdera réussisse » (S/2022/522, par. 41).

Les résultats acquis par les opérations de paix dans le passé l'ont souvent été au prix d'une décennie, ou plus, de mobilisation, de dépenses se chiffrant en milliards de dollars et de la mort de nombreux soldats de la paix. Ces investissements dans la paix méritent d'être protégés. Il s'agit d'un domaine dans lequel le Conseil pourrait envisager des mesures supplémentaires.

En témoignage du vif intérêt porté par le Conseil de sécurité à une paix pérenne, et parallèlement aux travaux menés par la Commission de consolidation de la paix, les membres du Conseil pourraient de temps à autre renouer le dialogue avec le pays concerné. Le Conseil de sécurité pourrait inviter ce pays, avec le Secrétariat et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, à faire le point sur les progrès réalisés dans les domaines relevant de l'ancien mandat, par exemple un an, trois ans et cinq ans après la fin de la mission. Les membres du Conseil pourraient envisager de s'y rendre pour en juger par eux-mêmes. Ainsi, pourquoi le Conseil de sécurité n'effectuerait-il pas une mission de visite en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Libéria, pays dans lesquels les opérations de paix des Nations Unies ont pris fin en 2014, 2017 et 2018, respectivement?

L'intégration des facteurs structurels et sociétaux dans les travaux des opérations de paix a pour fondement la compréhension — la compréhension non seulement de l'histoire, de la politique et du conflit du pays, mais aussi de son économie et des leviers du pouvoir informel au sein de la société, y compris les éléments qui tirent profit de la poursuite du conflit ou de la faiblesse persistante des institutions étatiques.

Les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de 2015 restent très pertinentes s'agissant de concevoir de meilleures approches des opérations de paix. Dans son rapport, le Groupe faisait observer que « le plus souvent », les opérations de paix n'éliminaient pas complètement « les causes profondes des conflits » (S/2015/446, par. 14). Il recommandait au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'« analyser de manière plus nuancée les causes complexes du conflit » (ibid., par. 51).

22-67234 **9/36** 

Le sujet abordé aujourd'hui renforce l'importance que continue de revêtir cette recommandation du Groupe indépendant de haut niveau. Personne n'attend d'une opération de paix qu'elle règle tous les problèmes, mais nous devrions néanmoins, avec toute l'humilité qui s'impose en notre qualité d'acteurs extérieurs, considérer et prendre en compte l'ensemble du contexte complexe dans lequel ces opérations se déroulent.

**La Présidente** (parle en anglais) : Je remercie M<sup>me</sup> Landgren de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République du Ghana.

Je tiens tout d'abord à remercier de leur participation au présent débat public tous les ministres et hauts fonctionnaires qui ont fait le déplacement depuis leur capitale, ainsi que tous les membres et non-membres du Conseil de sécurité.

Je remercie le Secrétaire général de son importante déclaration et je me félicite de la clarté de son point de vue quant à la meilleure façon d'intégrer le renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable. Je remercie également de leurs exposés instructifs et éclairants la Sous-Secrétaire générale Martha Pobee, l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et la sécurité de la Commission de l'Union africaine, M<sup>me</sup> Mary Robinson, ancienne Présidente de l'Irlande et actuelle Présidente des Sages, et M<sup>me</sup> Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report.

En tant que membres du Conseil de sécurité, nous avons la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Trouver le juste équilibre entre les instruments que nous déployons dans le cadre des opérations de paix est essentiel pour garantir que la paix à laquelle nous aspirons soit pérennisée dans le monde entier.

Le lien entre la paix et le développement est clair pour tout le monde. Selon le dernier rapport sur les objectifs de développement durable, des crises en cascade et interdépendantes mettent en péril le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que la paix et la sécurité et la survie même de l'humanité. Nous souscrivons à la déclaration prononcée par le Secrétaire général lors d'une séance du Conseil économique et social en mai 2022, qui va droit au but :

« Nous devons redoubler d'efforts pour préserver les objectifs de développement durable et rester fidèles à notre promesse d'un monde de paix, de dignité et de prospérité sur une planète saine ». Par conséquent, nous devons assurer le financement de l'ensemble du processus de paix, si nous voulons régler les conflits complexes et prolongés auxquels nous sommes actuellement confrontés. En outre, il faut créer un environnement solide propice à la mise en place concrète de cette triple approche transversale et favoriser ainsi des interventions porteuses de changement, axées sur la prévention et tenant compte des risques de conflit, qui permettront d'accélérer l'action menée à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Ghana trouve préoccupant que suffisamment de ressources ne sont pas consacrées aux interventions non militaires dans les opérations de paix par rapport aux composantes militaires. Comme l'a fait observer le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix dans son rapport de 2015, « les changements survenus en matière de conflit semblent dépasser la capacité des opérations de paix des Nations Unies d'y faire face » (voir S/2015/446). Ce manque de durabilité fait peser une menace sur les missions de maintien de la paix en cours, car les pays hôtes de certaines missions se tournent vers des forces extérieures pour des interventions, tout en limitant les mandats des missions de paix.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que les pays pauvres supportent la charge des complexités et des défis socioéconomiques et politiques qui sont à l'origine de la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent, tout en supportant le coût des opérations militaires nécessaires pour vaincre les terroristes. L'intégration d'un renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix doit être une préoccupation centrale du Conseil s'il veut rester un garant crédible de la paix et de la sécurité dans le monde. S'il fallait une preuve, il suffit de regarder le Sahel, où la stabilité et la viabilité des États sont mises à l'épreuve chaque jour, la violence et le nombre des morts augmentant à chaque attaque. Mais le Sahel, qui, selon la dernière édition de l'Indice mondial du terrorisme, enregistre 35 % des décès liés au terrorisme dans le monde, n'est pas la seule région où la réponse traditionnelle du Conseil n'est pas adaptée à la nature de la menace.

Aujourd'hui, il est évident que pour avoir une paix durable, lorsque nous examinons les moyens de réformer plus avant les activités de maintien de la paix pour garantir un financement adéquat des programmes, nous devons également réfléchir aux moyens de pérenniser les succès des opérations militaires contre les terroristes en nous attaquant aux causes sous-jacentes qui exacerbent la menace terroriste. Au Sahel et dans

les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest, les conséquences des changements climatiques, notamment les déplacements et l'insécurité alimentaire, la pauvreté et l'exclusion, les faibles niveaux d'éducation et le chômage des jeunes, entre autres, constituent un terreau fertile pour la radicalisation et le recrutement. Trouver un moyen de combler l'écart grandissant entre les attentes des citoyens et la capacité des États de fournir des services publics et de maintenir leur présence est autant une question de sécurité qu'un défi relatif au renforcement de la résilience. Le Conseil ne peut faire abstraction de cette préoccupation, qui est étroitement liée à la paix et à la sécurité internationales et qui a traditionnellement été considérée comme faisant partie des transitions des missions de maintien de la paix.

Je vais à présent formuler quelques observations sur les moyens de renforcer efficacement la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable.

Premièrement, il est indispensable et urgent de reconfigurer les opérations de paix des Nations Unies afin de garantir un équilibre, qui varie selon la situation, entre les initiatives militaires visant à rétablir la paix, notamment en venant à bout du terrorisme, et les mesures non militaires destinées à s'attaquer aux causes profondes des conflits. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui aboutira à un processus qui transformera le modèle des opérations de paix afin qu'il puisse s'adapter aux conditions actuelles. Le renforcement de la résilience ne peut être cantonné à la fin des opérations de maintien de la paix ; il doit être un objectif majeur, même au début des opérations de paix.

Deuxièmement, le Conseil doit se montrer à la hauteur de son mandat et suivre la recommandation essentielle qui figure dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix concernant la nécessité de nouvelles modalités pour faire face au terrorisme, à l'extrémisme violent et aux menaces émergentes qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité dans le monde. Les menaces contre la paix et la sécurité internationales continuent de se multiplier chaque jour qui passe sans qu'aucune mesure ne soit prise.

Troisièmement, nous devons rendre opérationnels les programmes du Conseil relatif aux jeunes et aux femmes, en en faisant des piliers essentiels de l'appui de l'ONU au renforcement de la résilience, en vue de faire face aux défis contemporains liés à l'insécurité. Les femmes et les jeunes sont confrontés à des défis particuliers dans leurs communautés, car les conflits et la violence les touchent de manière disproportionnée. Enfin, si les différents organes de l'ONU ont des responsabilités distinctes qui ont des répercussions sur le lien entre paix et développement, dans la pratique, la somme de nos efforts ne permet pas de créer des conditions propices à la paix. Il importe que le Conseil prône une action cohérente à l'échelle du système des Nations Unies en faveur du programme de renforcement de la résilience au service d'une paix durable. La contribution collective du système doit faire partie intégrante de la manière dont les mandats sont adoptés et exécutés.

En conclusion, notre capacité de garantir la paix et la sécurité repose autant sur notre capacité de comprendre et de traiter les conditions sous-jacentes des conflits que sur notre capacité de gérer les conflits. J'espère que ce débat public nous permettra de mieux le comprendre.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden.

M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous avoir réunis aujourd'hui pour ce débat très important. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général et tous les intervenants de leurs contributions fort éclairantes.

Pour commencer, je tiens à prendre un moment pour rendre hommage aux personnes qui risquent leur vie chaque jour dans la quête de la paix, en particulier celles qui ont fait le sacrifice ultime pour protéger les autres.

Une paix durable requiert que nous collaborions et que nous veillions à ce que les opérations de paix modernes des Nations Unies soient réellement multi-dimensionnelles et intégrées. Pour parvenir à une paix durable, comme l'a fait observer M<sup>me</sup> Robinson, la sécurité, le développement durable et les droits humains sont indispensables. C'est exactement ce à quoi le Secrétaire général nous invite dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui met l'accent sur la primauté de solutions politiques pour régler des conflits et sur le rôle que jouent les opérations de paix en appui aux solutions politiques. Il nous rappelle que la tâche des soldats de la paix est de créer un espace pour des solutions politiques et de soutenir les acteurs locaux dans leur lutte contre les causes profondes des conflits.

Dans la pratique, cela ressemble à ceci. S'agissant de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le Conseil de sécurité a défini une vision stratégique du rôle que la Mission joue pour contribuer à

22-67234 **11/36** 

une gouvernance inclusive et responsable. Au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a pour mission de soutenir l'application par le Mali de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et d'une stratégie pour remédier aux causes profondes du conflit violent qui a éclaté dans le centre du pays. Dans les deux cas, nous avons constaté que les dirigeants des opérations de paix peuvent agir avec plus d'efficacité et de confiance lorsqu'ils savent clairement ce que le Conseil de sécurité attend d'eux. C'est pourquoi nous avons commencé à incorporer des visions stratégiques à plus long terme dans les mandats des opérations de paix.

Soyons clairs. Pour réussir, nous devons obtenir l'appui et la coopération des pays hôtes pour la mise en œuvre complète des mandats des opérations et des missions de paix des Nations Unies. Par ailleurs, nous sommes conscients que les opérations de paix ne peuvent pas, à elles seules, s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de conflits, qui sont des défis générationnels nécessitant la participation de toute une série d'acteurs, notamment les gouvernements locaux et nationaux, les chefs de file de la société civile, les organisations humanitaires, le secteur privé et les États Membres de l'ONU.

Les femmes constituent un autre groupe majeur qui est trop souvent exclu du processus politique. Nous devons veiller à ce que les perspectives des femmes soient intégrées à toutes les fonctions des opérations de paix afin qu'une participation véritable des femmes et des filles au processus politique et à la prise de décisions devienne la norme. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a un rôle vital à jouer dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans le même temps, nous devons faire en sorte que les jeunes aient une place à la table, car nous savons que leur participation aux efforts de paix et de sécurité est essentielle pour garantir une paix pérenne. Il n'y a qu'à regarder l'Afrique : l'âge moyen est de 19 ans. Cela nous montre à quel point les jeunes sont importants pour l'avenir de toute opération de paix.

Dans de nombreuses situations, nous avons également constaté l'importance pour les acteurs régionaux de jouer un rôle de chef de file, en particulier dans le cas de l'Union africaine. Nous saluons les efforts que déploie l'Union africaine pour promouvoir la paix et la stabilité sur le continent, et nous encourageons l'Union africaine à continuer de mettre en œuvre les dispositifs de contrôle du respect des normes pour les opérations d'appui à la paix.

L'ONU dispose d'un avantage comparatif unique en matière de promotion d'une paix durable. Nous avons le pouvoir d'assurer la coordination au sein de la communauté internationale afin de définir des objectifs clairs et réalisables. Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui figure dans le rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), offre une occasion importante de réfléchir aux moyens d'améliorer la capacité de l'ONU à réagir aux problèmes modernes dans le cadre de nos efforts pour nous attaquer aux causes profondes des conflits.

De leur côté, les États-Unis restent profondément attachés à l'action de consolidation de la paix menée par l'ONU. Comme le préconise *Notre Programme commun*, nous sommes favorables à ce que le rôle de la Commission de consolidation de la paix soit étendu à divers domaines, notamment les droits humains et les changements climatiques, et nous saluons sa contribution à la présente séance. La Commission a un rôle fédérateur important à jouer et peut contribuer à mobiliser l'attention et l'engagement en faveur des efforts internationaux de consolidation de la paix.

Je tiens également à souligner que les États-Unis sont en train de mettre en œuvre leur propre stratégie de prévention des conflits et de promotion de la stabilité. Ces efforts s'appuient sur les enseignements tirés de nos expériences dans les contextes de conflit et prennent en compte les meilleures pratiques pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et prévenir des conflits futurs. D'ailleurs, nombre de ces enseignements sont également appliqués par l'ONU, de la valeur de l'adhésion locale à l'importance d'intégrer toutes les activités diplomatiques, humanitaires et de sécurité dans un plan cohérent.

Les États-Unis sont prêts à poursuivre leurs efforts, au Conseil et ailleurs, pour remédier à toutes les causes des conflits armés. Ensemble, nous devons continuer de soutenir l'action héroïque des soldats de la paix des Nations Unies et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin aux conflits prolongés et bâtir une paix durable.

M. Immongault (Gabon): J'adresse mes félicitations au Ghana pour la présidence du Conseil de sécurité et vous assure, Madame la Présidente, du soutien fraternel du Gabon.

Je vous remercie pour l'initiative de ce débat de haut niveau qui revêt un intérêt particulier pour le Gabon. Nous sommes en effet convaincus du rôle central

des opérations de maintien de la paix dans le règlement des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Je remercie le Secrétaire général, António Guterres, pour son exposé édifiant et pour les réformes engagées dès son premier mandat, aussi bien dans l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat que dans la structure des opérations de paix elles-mêmes, dans l'objectif avoué de réduire la fragmentation au sein du système des Nations Unies dans l'exécution de son mandat de paix et de sécurité.

Je remercie la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, l'Ambassadrice Martha Pobee, le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Bankole Adeoye, la Présidente des Sages, M<sup>me</sup> Mary Robinson, et la Directrice exécutive de Security Council Report, M<sup>me</sup> Karin Landgren, pour leurs contributions respectives.

Si nous en sommes aujourd'hui à débattre de l'intégration du renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix pour une paix durable, c'est parce que le contenu et la mise en œuvre des mandats assignés aux missions de paix des Nations Unies sont manifestement en retrait de nos espérances et du vécu des peuples du monde en proie à l'insécurité et à l'instabilité. Nous tenons aujourd'hui une opportunité pour jeter un regard sans complaisance sur nos outils de paix et formuler nos recommandations spécifiques et réalistes, à même d'améliorer l'efficacité des opérations de paix et de maintenir les mandats y afférents en phase avec l'exigence d'efficacité requise sur le terrain.

Les dynamiques sécuritaires de la communauté internationale face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis à la paix et la stabilité internationales doivent tenir compte de la nature changeante des crises et des conflits. Nous devons corriger les failles aussi bien structurelles que conjoncturelles et promouvoir un ajustement des mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en tant qu'instrument de pérennisation de la paix et de la sécurité internationales, afin de garantir une réponse adéquate aux multiples crises et conflits qui polarisent le monde actuel.

Le renforcement de la résilience au sein des opérations de maintien de la paix fait appel à une approche multidimensionnelle, adossée sur des mandats plus clairs et plus réalistes qui intègrent la promotion des politiques de diligence en matière de droits de l'homme, ainsi qu'une meilleure gestion et une meilleure formation des Casques bleus. Au-delà de ces enjeux importants pour le Gabon, et qui suscitent un engagement de tous les instants, porté par le Président Ali Bongo Ondimba, faire des opérations de maintien de la paix des instruments d'une paix durable, adaptée aux défis contemporains, reste tributaire de plusieurs facteurs essentiels tels que le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix et l'amélioration de la coordination entre les équipes pays des Nations Unies, notamment dans le cadre des transitions.

Son rôle de passerelle entre les différents organes de l'ONU et les États Membres, y compris les engagements transversaux auprès des jeunes, des femmes et des populations les plus vulnérables, ainsi que son rôle dans les processus de désarmement, démobilisation et réintégration, font de la Commission de consolidation de la paix un atout majeur dans le processus de pérennisation de la stabilisation. La consolidation de la paix doit être une partie intégrante des mandats des opérations de maintien de la paix, parce que la reconstruction des pays en crise reste très souvent un exercice délicat qui nécessite un engagement conséquent de la communauté internationale.

Nous devons promouvoir une culture de la prévention des conflits armés, pour relever efficacement les défis interdépendants de la sécurité et du développement auxquels sont confrontés les pays en proie aux crises chroniques ou cycliques. Il s'agit d'un enjeu crucial, si l'on veut pérenniser les efforts de paix de la communauté internationale. À cet effet, il est essentiel de renforcer les moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour prévenir les conflits armés. Il nous faut adopter une stratégie globale de prévention des conflits armés qui prenne en compte leurs causes profondes. Dans cette perspective, le renforcement et le développement des partenariats stratégiques, incluant des mécanismes de prévention, est une nécessité, à l'instar de l'affectation de ressources à la diplomatie préventive.

En Afrique centrale, nous avons mis en place non seulement des canaux de concertation dans le cadre des mesures de confiance, mais également un mécanisme sous-régional de détection de signes avant-coureurs de conflits dénommé le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC), dont mon pays, le Gabon, abrite le siège. Nous sommes persuadés que plus haut sera le baromètre de la prévention des crises et de l'alerte précoce, mieux se portera notre action collective pour la paix. C'est l'occasion pour moi d'appeler à un

22-67234 **13/36** 

renforcement des capacités financières et logistiques du MARAC afin de donner plein effet à l'opérationnalisation de cette initiative sous-régionale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'importance de configurer nos paradigmes dans la promotion de la culture d'une paix durable. Le Conseil doit pouvoir rétablir la paix partout où elle est rompue, la maintenir là où elle est fragile et la consolider là où elle doit être renforcée.

M. Byrne (Irlande) (parle en anglais): Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat particulièrement opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de ses propos empreints de sagesse, et les intervenants de leurs messages au Conseil de sécurité, qui incitent à la réflexion. Je suis particulièrement fier d'être assis autour de cette table, où j'ai pu suivre l'intervention d'une ancienne Présidente de l'Irlande, M<sup>me</sup> Mary Robinson.

Il est crucial que le Conseil et l'ensemble du système des Nations Unies poursuivent leurs efforts pour se pencher sur les causes et les facteurs sousjacentes des conflits. Sinon, nous continuerons à nous attaquer encore et encore aux mêmes défis à la sécurité.

Le chemin qui mène à une paix durable n'est pas linéaire. L'histoire a montré que des gains obtenus de haute lutte peuvent s'avérer fragiles et réversibles. L'Irlande le sait d'expérience grâce à son propre processus de paix. C'est pourquoi nous avons donné la priorité au lien entre le maintien et la consolidation de la paix au cours de notre mandat au Conseil. Les activités de maintien de la paix de l'ONU sont un exemple remarquable du multilatéralisme et de la solidarité internationale. Dans le monde entier, des femmes et des hommes travaillent sans relâche, certains au péril de leur vie, pour protéger les civils et régler les conflits. Ils le font pour créer les conditions nécessaires à une paix durable. Je suis particulièrement fier des soldats de la paix irlandais, qui ont travaillé avec les ressortissants d'autres États Membres et servi l'Organisation des Nations Unies avec beaucoup de mérite. Nous savons que les opérations de maintien de la paix sont déployées dans des environnements de plus en plus exigeants et complexes, où les solutions militaires à elles seules ne suffiront pas. Ces défis exigent une approche globale et coordonnée dans tous les grands domaines d'action de l'ONU.

Pour que la paix soit résiliente et durable, elle doit être inclusive et prise en charge au niveau local. La résolution 1325 (2000), adoptée il y a un peu plus de 22 ans,

a ouvert la voie à une plus grande efficacité en matière de paix et de sécurité. C'est pourquoi l'Irlande a fait du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité tout au long de son mandat au Conseil. Le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité a également le potentiel d'être porteur de changements profonds. Cependant, des investissements adaptés sont nécessaires pour réaliser ce potentiel. En appuyant ces efforts, nous pouvons contribuer à remédier aux causes profondes des situations de conflit. Pour créer des conditions de sécurité solides, il faut pouvoir compter sur la mobilisation et la participation des communautés locales. Cela implique de placer les femmes et les jeunes au cœur de l'action nationale et régionale dès le départ, et non après coup. Pendant son mandat de membre élu du Conseil de sécurité, l'Irlande s'est employée à faire reconnaître l'importance des femmes et des jeunes dans les résolutions du Conseil relatives au maintien et à la consolidation de la paix, en particulier dans les mandats de maintien de la paix. Nous avons adopté la même approche en ce qui concerne les droits humains, en faisant sans relâche valoir que les mesures destinées à lutter contre les menaces classiques et nouvelles contre la sécurité, y compris le terrorisme, doivent être conformes au droit international. Je tiens à souligner que cela inclut le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. En nous attaquant aux violations des droits humains, nous pouvons contribuer à atténuer la violence et l'insécurité, la radicalisation et la montée en puissance du terrorisme.

Nous devons également être attentifs à d'autres facteurs de conflit, notamment les risques de sécurité liés au climat. De nombreux États Membres de l'ONU, dont une majorité de membres du Conseil, reconnaissent le lien évident entre changements climatiques et instabilité. Quelque 113 États Membres ont fait entendre leur voix l'année dernière en se portant coauteurs d'un projet de résolution thématique reconnaissant ces liens (S/2021/990). Bien que ce projet de résolution pourtant indispensable n'ait pas été adopté, le Conseil de sécurité intègre de plus en plus les risques de sécurité liés au climat dans ses mandats de maintien de la paix. Il importe de veiller à ce que ces efforts se poursuivent.

Nous disposons également d'autres outils au service de la paix. La Commission de consolidation de la paix est particulièrement bien placée pour guider les efforts collectifs de diverses parties prenantes. Les acquis en matière de consolidation de la paix ne peuvent être pérennisés qu'à condition que nous continuions à appuyer les programmes de consolidation de la paix,

et cela à un coût. Nous devons redoubler d'efforts pour assurer un financement suffisant, prévisible et durable de activités de consolidation de la paix, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous devons faire en sorte que le bond de géant que le Secrétaire général a appelé de ses vœux devienne enfin une réalité. Nous avons également besoin d'un financement prévisible et durable pour les opérations de soutien à la paix autorisées par l'ONU et dirigées par l'Union africaine. Nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général sur la question donnera lieu à un débat ouvert et franc et permettra de réaliser des progrès concrets.

Pour conclure, j'aborderai la question des transitions. Lorsque les opérations de paix prennent fin ou que leur stratégie ou leur présence sont modifiées, il est crucial que le système des Nations Unies soit prêt à préserver et à consolider les acquis obtenus en matière de paix. À cette fin, l'Irlande a joué un rôle directeur pour l'adoption de la résolution 2594 (2021), première résolution du Conseil consacrée aux processus de transition menés par l'ONU. Cette résolution vise à faire en sorte que la paix ne soit pas perçue comme passagère. La paix ne se résume pas à la signature d'un accord, à la tenue d'une élection ou au départ d'une mission. C'est un processus. Cela demande du temps, de la planification et des ressources.

Il est indispensable que nous nous entendions bien sur le fait que lorsqu'un conflit prend fin, nos obligations demeurent. Cela revêt toute son importance lorsqu'il s'agit de la protection des civils, qui sont souvent exposés à des risques plus élevés pendant et après les transitions. C'est pourquoi l'Irlande s'est efforcée d'intégrer la question de la planification des transitions dans les mandats de maintien de la paix. Le Conseil doit continuer à œuvrer pour que les opérations de paix soient le plus possible couronnées de succès. Nous le devons aux soldats de la paix, et plus encore à toutes les personnes qu'ils sont chargés de protéger.

M. Kwatra (Inde) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord vous exprimer mes meilleurs vœux et mes salutations, Madame la Présidente, à l'occasion de l'accession du Ghana à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous remercions également d'avoir organisé le présent débat public sur la question extrêmement importante de la consolidation et du maintien de la paix, notamment dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que votre initiative d'aujourd'hui nous aidera tous à

mieux comprendre les liens entre le maintien et la consolidation de la paix, ainsi que le rôle des parties prenantes concernées. Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, de sa déclaration, et les autres intervenants de leurs exposés édifiants et importants.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont débuté il y a 70 ans sous la forme de missions relativement simples et en grande partie unidimensionnelles, destinées à maintenir la paix et à faciliter les processus politiques pour trouver des solutions durables aux conflits. Ce contexte a profondément changé au fil des ans. Aujourd'hui, le contexte politique et les conditions de sécurité, de même que la nature des conflits, ont changé de paradigme. L'environnement actuel est plus complexe, plus incertain, plus instable et plus ambigu. Les conflits sont beaucoup plus fragmentés, avec la participation d'acteurs non étatiques, parmi lesquels des milices armées, des terroristes et des groupes criminels organisés, qui bénéficient dans de nombreux cas d'un appui politique. Les progrès technologiques ont également contribué à faire évoluer la nature des conflits à bien des égards. Les groupes terroristes et extrémistes radicaux ont un accès sans précédent à divers outils technologiques qui leur permettent d'inciter, de diffuser de la propagande et de procéder à des recrutements, ainsi que d'effectuer des achats d'armement et des virements illégaux. Les théâtres de conflits sont souvent caractérisés par des défaillances de l'état de droit, l'absence d'institutions étatiques efficaces, la prolifération d'activités économiques illicites et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Les terroristes et les groupes radicaux se servent également de ces facteurs pour atteindre leurs vils objectifs.

Dans un contexte aussi complexe, les opérations de paix des Nations Unies sont souvent alourdies par des objectifs qui vont au-delà des mandats traditionnels de maintien de la paix. Ces opérations accomplissent désormais des tâches multidimensionnelles qui vont du renforcement des capacités des gouvernements des pays hôtes en matière de sécurité à la fourniture d'une aide humanitaire, en passant par la surveillance des violations des droits humains et la participation inclusive des femmes et des groupes marginalisés aux processus politiques. Cet éventail toujours plus large de responsabilités pour bon nombre de missions de maintien de la paix des Nations Unies néglige souvent les causes profondes des conflits et de l'insécurité. L'heure est donc venue d'adopter une approche globale et de mettre en œuvre une action coordonnée et une stratégie claire pour s'attaquer aux difficultés auxquelles se heurtent

22-67234 **15/36** 

les opérations de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix. Dans ce contexte, je voudrais soumettre les points suivants à l'examen du Conseil de sécurité.

Premièrement, dans les conflits contemporains, les solutions relèvent souvent des domaines politique et social, et pas seulement de la sécurité. À ce titre, les opérations de paix peuvent créer les conditions propices à la mise en place de processus politiques et sociaux, mais elles ne sauraient les remplacer.

Deuxièmement, nous pensons que maintien de la paix et consolidation de la paix s'excluent mutuellement. Toute tentative visant à étendre le rôle des missions de maintien de la paix à des tâches de consolidation de la paix ne renforcera ni l'un ni l'autre, mais aura en réalité l'effet inverse. La composante militaire des missions de maintien de la paix ne peut jouer qu'un rôle de facilitateur, mais ne peut en aucun cas assurer à elle seule la consolidation de la paix. Une évaluation réaliste à cet égard est l'impératif du moment.

Troisièmement, en ce qui concerne le maintien de la paix en Afrique, les solutions ancrées dans les organisations régionales africaines sont prioritaires et constituent une bonne voie à suivre pour régler de nombreux conflits armés contemporains.

Quatrièmement, l'Inde reconnaît la primauté des autorités et gouvernements nationaux pour ce qui est de recenser et de déterminer les priorités, stratégies et activités dans le domaine de la pérennisation de la paix. Ce qu'il faut, c'est travailler avec les États Membres, dans le respect de leurs exigences et de leurs besoins, au lieu de préconiser des idées ou des solutions imposées de l'extérieur.

Cinquièmement, parce que l'Inde est la plus grande démocratie au monde, nous sommes convaincus que des structures de gouvernance représentatives et inclusives contribueront à stabiliser la paix, à préserver les droits fondamentaux, à protéger l'état de droit et à faire en sorte que la gouvernance soit représentative, transparente, réactive et axée sur l'humain. Nous devons favoriser le développement de telles structures de gouvernance dans les pays en situation de conflit. Pour ce faire, il convient également de leur donner le temps et l'espace dont elles ont besoin pour travailler efficacement.

Sixièmement, la sensibilisation aux questions de genre et l'inclusion dans la gouvernance et le secteur de la sécurité renforcent l'édification de la nation. De même, on ne soulignera jamais assez la nécessité de créer un environnement qui donne aux jeunes des perspectives d'avenir après un conflit.

Septièmement, pour que les efforts de consolidation de la paix soient plus efficaces, il faut impérativement garantir un financement prévisible et durable. Le financement insuffisant des activités de consolidation de la paix reste un obstacle.

Dernier point mais non le moindre, face à la menace que représente le terrorisme, tel qu'également souligné dans la note de cadrage établie par la présidence pour ce débat public (voir S/2022/799, annexe), la communauté internationale doit parler d'une seule voix. Nous devons renforcer les capacités des forces de sécurité des États hôtes, unir nos efforts pour empêcher les forces terroristes d'avoir accès à des ressources financières et dénoncer collectivement ceux qui acceptent de donner refuge aux terroristes, ainsi que ceux qui les soutiennent et les défendent, notamment dans le cadre des régimes de sanctions du Conseil de sécurité.

L'Inde apporte des contributions importantes à chacun des domaines que nous avons évoqués aujourd'hui. Nous avons jeté des passerelles et facilité le consensus dans nombre des dossiers litigieux sur lesquels le Conseil s'est penché au cours des deux dernières années. Nous avons fermement plaidé pour que les mandats de maintien de la paix restent objectifs, bien définis et ciblés. Près de 5 800 militaires et policiers indiens sont aujourd'hui déployés en tant que soldats de la paix au sein de neuf des 12 missions de maintien de la paix en cours des Nations Unies. L'Inde est également un membre actif de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création.

Nous avons toujours joué un rôle constructif et notable dans le contexte de la consolidation de la paix par notre vaste partenariat pour le développement avec les pays du Sud, y compris en Afrique. En seulement cinq ans, le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, qui a été créé en 2017, est devenu un portefeuille de 66 projets de développement, en partenariat avec 51 pays en développement, dont 17 États Membres d'Afrique.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la contribution de l'Inde aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et notre partenariat avec l'Afrique reposent sur la mise en place d'instruments d'autonomisation, qui permettront à l'Afrique de trouver des solutions africaines aux problèmes africains. L'Inde

s'est engagée à accorder des prêts à des conditions favorables à hauteur de plus de 12 milliards de dollars pour divers projets en Afrique depuis 2015. L'Inde continuera d'agir comme multiplicateur de force pour tous les efforts de consolidation de la paix, en particulier pour nos frères en Afrique. Je remercie le Ghana de son rôle moteur dans ce domaine.

M. Kimani (Kenya) (parle en anglais): Je vous félicite, Madame la Ministre, de l'accession du Ghana à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je me félicite des observations formulées par le Secrétaire général et par l'ancienne Présidente de l'Irlande, aujourd'hui Présidente des Sages, S. E. M<sup>me</sup> Mary Robinson. Je remercie M<sup>me</sup> Martha Pobee et M<sup>me</sup> Karin Landgren de leurs exposés. Je remercie également l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de ses observations. Je le félicite et, à travers lui, je félicite la Commission de l'Union africaine du rôle qu'elle a joué dans la cessation des hostilités en Éthiopie, convenue dans le cadre de négociations facilitées par l'Union africaine.

Le Kenya rend hommage au personnel de maintien de la paix des Nations Unies et aux efforts qu'il déploie pour protéger les civils, la paix et la sécurité. Nous pleurons celles et ceux qui ont payé le prix ultime dans l'exercice de leurs fonctions et leur rendons hommage.

Le Conseil de sécurité envoie des hommes et des femmes portant le fameux casque bleu au-devant du danger pour exécuter les mandats que nous négocions et adoptons. Nous avons un devoir de diligence envers eux et envers les pays et les communautés dans lesquels nous les envoyons. Le moins que nous puissions faire, c'est d'essayer de faire de notre mieux pour que leurs mandats, leur matériel et leurs autres moyens d'action soient adaptés à l'objectif visé.

Pour que cela devienne une réalité, nous devons évaluer les résultats systématiquement et avec professionnalisme et veiller à l'application du principe de responsabilité tout au long du processus de maintien de la paix. C'est pourquoi le Kenya appuie pleinement les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, ainsi que l'ensemble de leurs dispositions.

Les tâches que nous confions aux soldats de la paix dans des régions telles que le Sahel les confrontent de plus en plus à des groupes terroristes déterminés. Si on les laisse agir à leur guise, les groupes basés en Afrique qui sont affiliés à Al-Qaida et à Daech pourraient

provoquer l'effondrement de certains États et infliger d'énormes souffrances à des millions de personnes. Par l'intermédiaire de nombreuses résolutions, l'ONU a décidé, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, de faire de la lutte contre les groupes terroristes une priorité.

Les engagements sont conformes aux besoins. Nous devons désormais nous assurer que les mandats de maintien de la paix, la planification des opérations, l'état de préparation des pays fournisseurs de contingents et le commandement et le contrôle sont également en phase.

Le maintien de la paix des Nations Unies est une innovation du Conseil de sécurité et de l'Organisation, qui n'avait pas été envisagée au moment de la rédaction de la Charte des Nations Unies. L'ONU doit continuer à innover, en particulier dans les situations qui appellent des efforts d'imposition de la paix. Sinon, elle risque d'être exposée à l'ignominie à cause de son inutilité et de ses échecs, et finira par perdre sa légitimité. Le Conseil de sécurité ne peut se permettre de dissocier les opérations de paix de la lutte contre le terrorisme, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et la garantie d'un niveau minimum de sécurité dans les pays où elles sont déployées.

Le maintien de la paix des Nations Unies en vertu du Chapitre VII de la Charte est nécessaire, mais insuffisant. Il doit être associé à d'autres mesures, de manière coordonnée, et être doté de ressources suffisantes pour que la paix et la sécurité soient instaurées dans un délai raisonnable.

Je voudrais faire part au Conseil de sécurité de quatre recommandations sur la manière dont il peut renforcer le maintien de la paix, en réponse à la façon dont le Ghana a présenté le débat public d'aujourd'hui. Elles sont tirées de l'expérience de longue date du Kenya en tant que pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine.

Tout à l'heure, j'ai remercié l'Ambassadeur Bankole Adeoye des résultats obtenus hier à Pretoria. Je le remercie également des efforts déployés par les missions de paix dirigées par l'Union africaine. Nous rendons hommage aux personnes qui ont perdu la vie ou dont la vie a été marquée par la violence des Chabab contre les contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Les opérations de paix de l'Union africaine, telles que celle déployée en Somalie, sont dotées d'un mandat

22-67234 **17/36** 

du Conseil de sécurité. Elles luttent pour la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies et aux engagements qui en découlent pour les États Membres. Elles méritent de se voir accorder le même rang de priorité et les mêmes ressources. Nos expériences difficiles nous ont appris que les arrangements volontaires et ad hoc font obstacle à la bonne planification et à la bonne mise en œuvre des opérations. Le moment est venu de cesser de tourner en rond en menant des débats qui ne nous mènent nulle part et d'accepter que les opérations de l'Union africaine soient financées au moyen des contributions statutaires de l'ONU. C'est ma première recommandation au Conseil de sécurité concernant sa détermination à vaincre les groupes terroristes et à se tenir aux côtés de l'Afrique.

La deuxième recommandation est la suivante : nous devons mieux protéger les civils sur le plan opérationnel avec les soldats de la paix et le matériel dont nous disposons actuellement. Les pays fournisseurs de contingents doivent préparer leur personnel à élever leurs normes de fonctionnement une fois sur le terrain. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que la sécurité des soldats de la paix est essentielle, mais il en va de même de la protection des civils et de l'exécution rigoureuse des mandats en vertu desquels les soldats de la paix exercent leurs activités.

Cette recommandation porte également sur la nécessité d'une analyse délibérée, crédible et permanente des situations de conflit. La carte des conflits doit toujours être actualisée et prête à être utilisée pour que les soldats de la paix aient une image claire de la situation opérationnelle. Les Casques bleus doivent être formés pour pouvoir travailler dans les situations de conflit existantes et posséder un état d'esprit leur permettant de s'adapter aux changements sur le terrain. En outre, la communication stratégique doit être considérée comme un élément essentiel à l'efficacité du maintien de la paix. Elle doit gérer les attentes du public, lutter contre la mésinformation et la désinformation, et contribuer à la réalisation des objectifs opérationnels de la mission.

Troisièmement, il faut redoubler d'efforts pour entreprendre un processus politique crédible et durable afin de rassembler des acteurs disparates et opposés. Un accord politique favorisant l'unification et l'inclusivité est une composante essentielle à l'instauration de la paix. Les pays voisins et les organisations régionales jouent donc un rôle clef. Le Conseil de sécurité doit véritablement mettre à profit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, en particulier en lien avec l'Union

africaine, qui dispose d'une architecture de médiation et de coopération complète et mobilisée, comme nous l'avons vu récemment.

Enfin, la synergie et la complémentarité importantes qui existent entre la consolidation et le maintien de la paix appellent à une collaboration renforcée entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, notamment à l'heure d'examiner les mandats des missions et les périodes de transition. Le Kenya se félicite de l'avis écrit rendu par la Commission de consolidation de la paix, en particulier de ses recommandations sur la manière de mieux concevoir et déployer des opérations de maintien de la paix qui donnent la priorité aux dynamiques à l'œuvre dans les pays hôtes pour trouver des solutions politiques durables.

Le Kenya continuera d'apporter un appui solide aux opérations de maintien de la paix, qui constituent un outil essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (parle en espagnol): Le Mexique vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité, Madame la Ministre, et remercie le Ghana d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants, dont les exposés enrichissent ce débat et nous permettent de mieux cerner la question à l'examen aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à souligner que les opérations de paix sont un outil indispensable pour le multilatéralisme et la solidarité internationale. Nous les considérons comme un instrument essentiel pour aider les États en situation de conflit à créer des mécanismes qui leur apportent la stabilité nécessaire pour s'attaquer aux causes structurelles et sous-jacentes de la violence à laquelle ils sont confrontés et pour promouvoir la consolidation de la paix. Mais pour que cet outil soit efficace, il faut tenir compte de la nature changeante des conflits. Les contextes dans lesquels les opérations de paix évoluent aujourd'hui sont souvent caractérisés par des conflits asymétriques dans lesquels des États affaiblis font face à des groupes armés, à des organisations extrémistes, à des crises climatiques ou à une combinaison de ces éléments.

Dans de telles circonstances, les stratégies nationales et l'appui de la communauté internationale doivent aller au-delà d'une réponse purement militaire et intégrer une approche axée sur la sécurité humaine. Comme nous l'a rappelé ce matin S. E. M<sup>me</sup> Mary Robinson et

comme l'ont démontré les examens des opérations de consolidation de la paix, il n'y a pas de développement sans paix ni de paix sans développement. Pour faire face aux conflits et les prévenir, il faut s'attaquer à leurs causes structurelles, telles que l'exclusion, la pauvreté, la discrimination, les inégalités et la corruption. Telle était notre position il y a exactement un an, lorsque le Mexique présidait le Conseil (voir S/PV.8900).

Cet objectif ne peut toutefois être atteint que si l'on renforce d'abord l'état de droit et favorise le développement durable et la réconciliation nationale, notamment en garantissant le droit des victimes à la justice. Les opérations de maintien de la paix doivent donc s'efforcer d'assurer l'inclusion de tous les secteurs de la société, en particulier, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, des femmes et des jeunes, à chaque étape des processus de paix, du dialogue local à la reconstruction des institutions nationales.

Il est particulièrement important de suivre ces principes dans les phases de transition des opérations de paix. Nous avons constaté que la manière dont ces transitions sont organisées est déterminante pour savoir si elles vont conduire à la stabilité ou à une rechute dans la violence. Le cas d'Haïti en est un exemple clair et regrettable.

Il est donc de notre responsabilité de veiller à ce que les mandats des opérations de paix soient suffisamment souples et qu'ils couvrent toutes les phases d'après-conflit afin qu'ils puissent contribuer efficacement à une paix durable. La coordination avec les organisations régionales et sous-régionales joue un rôle particulièrement important à cet égard.

Nous devons continuer de renforcer les liens entre le maintien et la consolidation de la paix, tout en approfondissant notre compréhension de ces liens. Nous devons accroître l'appui aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, aux réformes du secteur de la sécurité, à la justice transitionnelle et aux services de santé, notamment les services de santé mentale et le soutien psychosocial aux victimes. Nous pensons qu'une opération de paix peut être considérée comme couronnée de succès si, à son départ, elle laisse derrière elle des structures nationales suffisamment solides pour fournir des services de base et garantir les droits de la population.

La prévention des conflits est au cœur de l'initiative *Notre Programme commun* du Secrétaire général (A/75/982) et c'est également une priorité pour

le Mexique en tant que membre du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons que ce nouveau programme favorise une plus grande coordination entre les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies, les bureaux régionaux et les autres organismes afin d'assurer le succès des stratégies de consolidation de la paix.

M. Geng Shuang (Chine) (parle en chinois): La Chine salue l'initiative du Ghana d'organiser la présente réunion de haut niveau et se félicite de votre présence à New York, Madame la Ministre, pour la présider. Je remercie le Secrétaire général Guterres de sa déclaration. Je remercie également la Sous-Secrétaire générale Pobee, le Commissaire Adeoye, M<sup>me</sup> Robinson et M<sup>me</sup> Landgren de leurs exposés.

Les activités de maintien de la paix sont pour l'ONU un moyen important de maintenir la paix et la sécurité internationales, évoluant et progressant au fil des décennies en réponse à un contexte changeant. Depuis les années 90, le Conseil de sécurité a déployé une série de missions de maintien de la paix, dotées de mandats étendus en Afrique, en se fondant sur sa compréhension des facteurs de conflit et sur l'évolution des besoins des pays concernés, jouant ainsi un rôle important dans la lutte contre les causes profondes des conflits, le renforcement de la résilience des pays concernés et l'instauration d'une paix durable. La Chine est favorable à la poursuite du renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et intensifiera ses efforts à cette fin.

Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous devons nous concentrer sur le mandat principal des opérations de maintien de la paix, à savoir le règlement des crises, afin de créer un espace de paix propice au renforcement de la résilience dans les pays concernés. Quelle que soit l'ampleur que prennent les mandats des opérations de maintien de la paix pour s'adapter à l'évolution des circonstances sur le terrain, le règlement des conflits et l'instauration de la paix doivent être le mandat premier et le plus fondamental. Les opérations de maintien de la paix doivent renforcer leurs activités de bons offices et de médiation, coopérer activement avec l'ONU et les organisations régionales et encourager résolument à trouver une solution politique aux crises. Les opérations de maintien de la paix doivent appuyer les efforts déployés par les pays concernés en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que les initiatives visant à promouvoir la réconciliation sociale et la tolérance et à consolider les bases d'une paix durable. Les opérations

22-67234 **19/36** 

de maintien de la paix doivent également fournir une formation et un soutien technique à la police et aux autres organismes chargés de faire respecter la loi afin d'améliorer en permanence leur capacité d'assurer la sécurité des citoyens et de maintenir l'ordre public.

Deuxièmement, nous devons intégrer davantage les efforts de consolidation de la paix et apporter une contribution positive au développement des pays concernés. Le développement est la pierre angulaire de la paix et de la sécurité. La communauté internationale doit accompagner les pays africains dans les efforts qu'ils entreprennent pour renforcer leurs économies et améliorer les moyens de subsistance de leur population, afin d'établir des bases solides pour la paix. Certaines missions de maintien de la paix, dans le cadre de leur mandat et de la consolidation de la paix, ont fourni une aide aux pays concernés dans le domaine de la consolidation de la paix, accumulant un certain nombre d'expériences réussies. Au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le Chef adjoint de la Mission a aussi la casquette de Coordonnateur résident. Cela peut permettre aux organismes des Nations Unies d'articuler leur action en faveur de la sécurité et le développement pour mieux aider les pays concernés à atteindre les objectifs de développement durable. Le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, géré par la MINUSMA, a mis en œuvre un certain nombre de projets dans les secteurs de l'infrastructure, de l'énergie et de la santé, répondant ainsi aux besoins pressants de nombreuses personnes dans le nord et le centre du Mali. Les projets à effet rapide mis en œuvre sur le terrain par certaines opérations de maintien de la paix ont aussi joué un rôle important dans l'amélioration des moyens de subsistance locaux. L'ONU doit s'inspirer de ces expériences et, au vu des particularités de chaque mission, étendre toute bonne pratique de manière positive et prudente. En outre, les opérations de maintien de la paix doivent privilégier le recrutement local et l'achat de fournitures d'origine locale afin d'améliorer l'emploi local et d'augmenter les revenus locaux.

Troisièmement, nous devons renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies et fournir une aide sur mesure aux pays concernés pour relever les défis. Ces dernières années, les conditions de sécurité en Afrique ont connu de profonds changements, le continent étant plus conscient des facteurs de conflit et les pays africains ayant des besoins plus diversifiés en matière d'opérations de maintien de la paix. La Chine est favorable à ce que les opérations de maintien de la paix en Afrique agissent en fonction des paramètres de leurs mandats et ressources existants et, à la demande des pays concernés, tirent pleinement parti de leurs atouts respectifs dans le cadre d'une approche ancrée dans le lien entre la paix et la sécurité, tout en renforçant la coordination et la coopération avec les autres organismes des Nations Unies sur le terrain. Cela permettra de créer des synergies et de mieux répondre aux besoins des pays africains concernés.

Les opérations de maintien de la paix peuvent aider les organismes humanitaires à soulager la détresse de la population affectée en fournissant des garanties de sécurité pour le travail de secours humanitaire. Elles peuvent collaborer avec l'UNICEF et d'autres organismes pour aider les parties à un conflit à mettre en œuvre des plans d'action en faveur de la protection des enfants et renforcer la capacité des pays concernés à protéger les enfants. Elles peuvent également travailler avec ONU-Femmes et d'autres entités pour aider les pays concernés à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en fonction des réalités du terrain.

En août, le Conseil de sécurité a adopté la déclaration du Président S/PRST/2022/6, rédigée par la Chine, qui demande au Secrétaire général de présenter un rapport avant le 31 août 2023 pour évaluer les performances des opérations de maintien de la paix et formuler des recommandations sur la manière d'adapter leurs mandats en fonction de l'évolution des conditions. La Chine participera activement, aux côtés des autres membres du Conseil, aux discussions de suivi et contribuera à améliorer encore les opérations de maintien de la paix afin de mieux répondre aux besoins des pays concernés.

La Chine participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et y apporte une contribution importante. À l'heure actuelle, près de 2000 soldats de la paix chinois sont en poste en Afrique, où ils s'emploient avec une ferme détermination et un dévouement assidu à maintenir la paix et la sécurité et à promouvoir le développement et le progrès en Afrique. La Chine plaide résolument en faveur de la coopération avec l'Afrique, qu'elle pratique activement. Nous avons apporté une aide militaire à l'Union africaine et aux pays africains concernés afin de renforcer la capacité de l'Afrique de lutter contre le terrorisme et de maintenir la stabilité,

de manière à concrétiser l'initiative « Faire taire les armes en Afrique » dans les meilleurs délais. Nous calibrons la coopération entre la Chine et l'Afrique pour le développement en nous concentrant sur ce dont nos partenaires africains ont réellement besoin. Nous travaillons avec les pays africains pour mettre en œuvre les projets de l'initiative « Une Ceinture et une Route », avec des résultats de haute qualité. Grâce au Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, nous mettons en œuvre une grande variété de projets en Afrique, contribuant ainsi à éliminer les causes profondes des conflits, à renforcer la résilience des pays concernés et à instaurer une paix durable.

Le mois d'octobre a vu la conclusion triomphale du vingtième Congrès national du Parti communiste chinois à Beijing. S. E. M. Xi Jinping, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste chinois et Président de la Chine, a déclaré solennellement dans son rapport que la Chine avait toujours été attachée aux objectifs de sa politique étrangère, à savoir le maintien de la paix mondiale et la promotion du développement commun. La Chine est déterminée à promouvoir une communauté de destin pour l'humanité. Guidée par les principes de sincérité, de résultats réels, d'amitié et de bonne foi, et soucieuse du bien commun et des intérêts partagés, la Chine s'attache à renforcer la solidarité et la coopération avec les autres pays en développement, y compris les pays africains. La Chine appuie et aide fermement les pays en développement à accélérer leur développement. La Chine adhère à un multilatéralisme véritable, préserve résolument un système international au cœur duquel se trouve l'ONU et prend une part active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Avec le reste du monde, la Chine est prête à apporter une plus grande contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (parle en anglais): Comme d'autres, je remercie à mon tour le Secrétaire général et les autres intervenants de ce matin, dont les exposés nous ont donné matière à réflexion.

Le Royaume-Uni est reconnaissant au Ghana de son rôle de longue date dans la lutte contre les conflits armés et de sa contribution importante aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le leadership du Ghana a permis de rendre le monde plus sûr pour beaucoup. Nous apprécions profondément notre partenariat étroit.

Pour commencer, je voudrais moi aussi féliciter l'Union africaine et nos collègues africains de l'étape prometteuse vers une paix durable en Éthiopie que constitue l'accord annoncé hier. Nous leur offrons notre appui sans faille.

Comme nous l'avons entendu, les conflits deviennent de plus en plus complexes. Pour qu'elles puissent fonctionner efficacement dans cet environnement, les opérations de paix des Nations Unies doivent s'adapter et mieux se coordonner avec les activités plus vastes de consolidation de la paix menées par l'ONU et d'autres organisations. Plus précisément, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, les opérations de paix doivent être en mesure de comprendre les facteurs de conflit et d'intégrer cette analyse dans la stratégie et la démarche plus larges de l'ONU. Le Royaume-Uni est fier d'appuyer les conseillers des Nations Unies pour la paix et le développement, dont l'expertise pourrait être utilisée dans le cadre de missions afin de favoriser une meilleure coordination stratégique et opérationnelle dans l'ensemble des activités menées par l'ONU.

Deuxièmement, nous devons encourager et concrétiser un système des Nations Unies plus intégré pour permettre une approche plus globale, comme d'autres l'ont également dit ce matin. Les tableaux de bord d'intégration qui font l'objet de projets pilotes en Haïti, en Somalie et au Soudan, avec le financement de l'ONU, ont permis d'accomplir des progrès, mais nous devons aller plus loin. Le Conseil de sécurité peut également susciter cet engagement dans les mandats qu'il crée mais aussi en encourageant la pleine utilisation des cadres opérationnels et de planification stratégique des Nations Unies, ainsi que des outils tels que la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit.

Troisièmement, la coordination des investissements dans la paix est essentielle. Le Fonds pour la consolidation de la paix, que le Royaume-Uni continue d'appuyer, est un outil clef de liaison entre les différentes parties du système des Nations Unies. Il nécessite cependant un leadership fort au sein des missions afin d'encourager l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement à investir davantage dans la paix, et de promouvoir des partenariats avec les institutions financières régionales et internationales. Le Conseil et la Commission de consolidation de la paix peuvent y contribuer.

Les coûts des conflits parlent d'eux-mêmes. Il est fondamental d'investir dans la prévention et de renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits afin de parvenir à une paix et une sécurité durables. Le Royaume-Uni est également fier d'appuyer le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation de l'Union africaine.

22-67234 **21/36** 

Il est essentiel d'adopter une approche à l'échelle du système en matière de pérennisation de la paix. Le Royaume-Uni remercie le Ghana d'avoir organisé ce débat public et demeure déterminé à réaliser la promesse faite dans les résolutions jumelles de 2016.

**M**<sup>me</sup> **Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat public aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général et les intervenants de leurs exposés.

Comme le Secrétaire général l'a confirmé dans *Notre Programme commun* (A/75/982), les investissements dans la prévention, le renforcement de la résilience et la préparation sont largement rentables. Il est indispensable de réaliser de tels investissements dans les opérations de paix si nous voulons qu'elles puissent s'adapter plus efficacement aux dynamiques de sécurité changeantes qu'elles rencontrent en Afrique et dans le monde.

Je soulignerai en premier lieu qu'il importe de veiller à ce que l'appui à la recherche de solutions politiques soit au cœur de toutes les activités de maintien de la paix. Une paix durable ne peut être instaurée ou pérennisée uniquement par des moyens militaires. Nous, membres du Conseil de sécurité, devons renforcer les liens entre le maintien et la consolidation de la paix lorsque nous planifions et adoptons les mandats des opérations de paix. Les efforts en cours au Sahel illustrent la nécessité de rechercher des solutions globales. Nous devons faire face à l'insécurité croissante tout en luttant contre les causes profondes des conflits. Nous devons mener une réflexion novatrice et renouveler des partenariats qui permettront de tirer pleinement parti de la complémentarité entre l'ONU, l'Union africaine et les instances régionales. C'est pourquoi la Norvège appuie fermement et activement le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, créé par l'ONU et l'Union africaine.

Pour parvenir à une paix véritablement durable, le Conseil doit également veiller à ce que les opérations de paix facilitent la participation des femmes. Les femmes locales, les organisations de femmes et les groupes de la société civile ont des perspectives qui leur sont propres et des connaissances intergénérationnelles qui doivent être prises en compte à tous les stades de l'élaboration des politiques de prévention, et cela vaut également pour les mécanismes d'alerte rapide. La participation pleine, égale et véritable des femmes mène à des politiques plus équitables et adaptées aux besoins des communautés locales, ce qui est essentiel au renforcement de la résilience. En outre, il importe d'inclure les jeunes, car leurs idées et

leurs perspectives novatrices doivent être entendues. Il est également crucial de s'attaquer aux facteurs des conflits, notamment les changements climatiques, les inégalités, la corruption, le chômage et l'extrémisme violent. Si ces mesures générales ne sont pas prises, les efforts des opérations de maintien de la paix risquent d'être infructueux. L'absence de protection des civils durant les conflits compromet également les chances de parvenir à un règlement et d'instaurer une paix durable. Cette protection doit faire partie intégrante du maintien et de la consolidation de la paix, et elle est particulièrement importante dans les contextes de transition.

Si le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tous les éléments du système des Nations Unies doivent travailler de concert afin de renforcer la résilience et de prévenir les conflits. Il n'existe pas de meilleur moyen de prévenir les conflits que la protection des droits de l'homme. Une plus grande interaction entre le Conseil de sécurité et ses opérations de maintien de la paix, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme est nécessaire pour faciliter une mobilisation précoce et la prévention. La Commission de consolidation de la paix est un autre outil de renforcement de la résilience qui n'est pas suffisamment utilisé. Grâce à son mandat de coordination entre les piliers, la Commission est bien placée pour s'attaquer à l'ensemble des facteurs de conflit sans se préoccuper des contraintes imposées à d'autres organes de l'ONU. Le Conseil de sécurité devrait solliciter et utiliser plus fréquemment les conseils de la Commission et inviter sa présidence à nous présenter des exposés afin d'instruire nos décisions. Nous devons également accroître le financement de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Le Fonds pour la consolidation de la paix occupe une place centrale à cet égard. Nous continuons d'être impressionnés par l'agilité, l'efficacité et l'esprit d'innovation du Fonds. Nous sommes et resterons un donateur important du Fonds et encourageons les autres États Membres à augmenter leurs contributions.

Nous devons nous employer à renforcer la résilience tout en continuant de lutter contre les menaces immédiates à la sécurité et en protégeant les civils. Alors que nous œuvrons à la réalisation d'une paix durable, nous ne pouvons nous permettre de négliger la prévention, le renforcement de la résilience et la préparation.

**M. Hoxha** (Albanie) (parle en anglais): Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat et nous remercions le Secrétaire général et les intervenants de leurs perspectives éclairées.

Les opérations de paix des Nations Unies jouent un rôle clef dans la préservation de la paix et de la sécurité, et il est fondamental de veiller à ce qu'elles soient suffisamment résilientes pour affronter les multiples problèmes auxquels elles sont confrontées. Cela exige une approche constante, dynamique et globale des conflits et de leur nature changeante, notamment de la part du Conseil de sécurité.

L'instauration d'une paix résiliente signifie qu'il faut aller au-delà des accord de paix. Il faut œuvrer à la réconciliation, garantir la cohésion sociale et le développement, mais aussi bâtir des institutions solides fondées sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, deux piliers fondamentaux pour l'édification de sociétés ouvertes. Il faut également de lutter sans relâche et efficacement contre les causes sous-jacentes des conflits, notamment les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, les inégalités et la gouvernance fragile. La création d'un environnement propice à la consolidation de la paix nécessite des efforts dans tous ces domaines. Je vais mentionner certains aspects qui nous paraissent essentiels.

Premièrement, il importe d'adopter une approche globale, ce qui signifie qu'il faut contribuer à une paix durable et assurer la sécurité, principalement, mais pas uniquement, en promouvant les outils de prévention des conflits. La prévention est et reste l'élément le plus faible et le plus frustrant des travaux du Conseil et de l'ensemble de l'Organisation. Nous devons faire plus pour intégrer les diverses dimensions, notamment les dimensions politique, de sécurité, de développement, de l'état de droit, des droits de l'homme et humanitaire, au cœur des missions des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons mettre l'accent sur ce qui fonctionne plutôt que de nous concentrer exclusivement sur les questions qui divisent. Cette approche a montré qu'elle pouvait rassembler les acteurs divisés par un conflit. Si les interprétations et les récits historiques peuvent varier considérablement, et les causes profondes des conflits peuvent être contestées et devenir un sujet extrêmement sensible en période d'après-guerre, les interlocuteurs semblent disposés à reconnaître leurs forces et leurs atouts communs comme constituant une base pour aborder les sujets de discorde.

Troisièmement, il ne fait aucune doute que l'appropriation locale est essentielle à la mise en œuvre de tout effort visant à intégrer des processus durables d'évolution vers la paix et le développement. Par conséquent, le dialogue avec toutes les parties intéressées, y compris les communautés locales, est la clef du succès des activités de consolidation de la paix. Comprendre les préoccupations des personnes impliquées dans un conflit doit être considéré comme un outil de renforcement de la confiance, qui est une des étapes initiales de la consolidation de la paix.

Quatrièmement, la communication stratégique et la transparence de l'information sont essentielles. Toute altération de l'information peut s'avérer préjudiciable aux efforts de maintien de la paix, comme nous le constatons clairement dans certains théâtres, mais aussi à l'édification d'une paix durable, et ce, quel que soit le conflit. Malheureusement, nous avons été témoins de l'utilisation de la propagande, des discours de haine et de la désinformation dans les conflits passés, et ils continuent d'être utilisés dans les conflits actuels au profit d'objectifs politiques ou nationalistes à portée étroite. N'oublions pas non plus la capacité d'adaptation de plus en plus marquée des acteurs non étatiques et d'autres groupes violents pour mener des attaques terroristes et poursuivre leurs objectifs. L'Albanie appuie pleinement la sixième priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, relative à la communication stratégique, et estime que les efforts visant à garantir une information impartiale au service de la consolidation de la paix en bénéficieront.

Cinquièmement, privilégier des solutions politiques inclusives, y compris en promouvant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, favorise la transition en douceur du maintien à la consolidation de la paix. Une dimension politique forte dans les missions des Nations Unies peut avoir plusieurs conséquences positives sur l'avenir d'un conflit en train d'évoluer. Il convient d'attribuer un rôle spécial aux femmes et aux jeunes, véritables promoteurs de la paix, en leur confiant des instruments politiques et sociaux solides en faveur d'une paix durable. C'est une initiative que nous, en tant que membre du Conseil de sécurité, appuyons et promouvons, comme bon nombre d'autres États dans la salle.

Dans ce contexte, je voudrais mentionner un exemple concret dans les Balkans occidentaux, dont je suis originaire: l'Office régional de coopération pour la jeunesse, dont le siège se trouve à Tirana, en Albanie. Les jeunes de la région autrefois troublée des Balkans occidentaux, originaires de différents pays, issus de milieux différents et dont la version historique des faits diverge parfois, se réunissent désormais, non seulement pour se rencontrer, parler et échanger, mais aussi pour travailler, mettre en œuvre des projets et promouvoir la réconciliation. Et cela fonctionne: souvent, là où les

22-67234 **23/36** 

politiciens hésitent, les jeunes, grâce à leur esprit tourné vers l'avenir et à leur énergie, peuvent faire une percée. Des initiatives réussies comme celle-ci peuvent et doivent être reproduites dans d'autres parties du monde.

Sixièmement, la vulnérabilité croissante face aux changements climatiques est un élément important, comme l'ont mentionné à juste titre certains intervenants, notamment la Présidente Robinson. Les crises convergentes liées aux conflits et aux changements climatiques peuvent se renforcer mutuellement, d'autant que les effets des changements climatiques risquent d'exacerber le cycle des conflits et que la violence affaiblit les structures et institutions de gouvernance nécessaires pour renforcer la résilience climatique. Il faut s'attaquer aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité face aux changements climatiques, qui, dans les États fragiles, peuvent coïncider avec des facteurs de conflit tels que la mauvaise gouvernance, les inégalités et la pauvreté.

Ne pas voir de lien entre les changements climatiques et la sécurité revient à se diriger les yeux fermés vers une catastrophe. Une approche fondée sur la résilience peut enrichir les stratégies de consolidation de la paix. Il a également été démontré qu'elle produisait des éléments essentiels à un dialogue national en faveur de la consolidation de la paix. L'édification de la paix requiert des efforts soutenus, et il est impératif que chacun d'entre nous fasse tout ce qui est en son pouvoir pour ne jamais renoncer à atteindre cet objectif.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Ghana d'avoir organisé la présente séance. Je le remercie également de son engagement infaillible en soutien au maintien de la paix des Nations Unies.

J'insisterai sur trois points. D'abord, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Cette séance intervient alors que les deux organisations ont confié au Président Issoufou une évaluation sur l'avenir de l'architecture de sécurité au Sahel. La France continuera à apporter son soutien aux pays de la région qui en font la demande. Nous continuerons, à titre national, et avec l'Union européenne, d'appuyer la montée en puissance de forces de sécurité capables d'assurer la sécurité sur leur territoire, et respectueuses de l'ordre constitutionnel et des droits de l'homme.

Un soutien international plus important est nécessaire pour appuyer les initiatives africaines, et celles de l'Union africaine en particulier. Nous espérons que la déclaration présidentielle portée par le Gabon sur ce sujet pourra être adoptée rapidement. La France réitère son soutien au financement des opérations africaines de paix sur contributions obligatoires des Nations Unies.

Ensuite, il est impératif de traiter les causes profondes des conflits. Employées seules, les mesures militaires ne sauraient bâtir une paix durable. L'ensemble du système des Nations Unies doit être mobilisé. Cela passe par l'établissement d'un cercle vertueux entre développement et atténuation des effets des changements climatiques, l'appui au déploiement de l'État et des services publics, et la réforme du secteur de la sécurité. Le renforcement de l'état de droit doit permettre de bâtir des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. C'est aussi l'esprit du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dont la mise en œuvre doit être assurée de manière très concrète.

L'encadrement de l'exploitation des ressources naturelles et la lutte contre les trafics sont des enjeux de sécurité et de croissance économique. Ces problématiques doivent être davantage intégrées dans les mandats des opérations de paix. En Afrique, alors que la pression s'accroît sur les ressources naturelles, la France continue de soutenir l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et la Facilité africaine de soutien juridique. Le secteur minier informel mérite aussi une attention particulière.

Il ne saurait y avoir de paix sans justice. Les efforts doivent redoubler pour assurer à chacun, sans discrimination, l'accès à une justice de qualité. La lutte contre l'impunité et le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont aussi les conditions de la paix. La France restera vigilante et engagée pour que les libertés de chacun soient garanties.

Enfin, nous devons renforcer la dimension régionale et la continuité de l'action des Nations Unies. L'efficacité de la lutte contre le terrorisme pose une dernière question de fond : où s'arrête l'action des Nations Unies ? Je pense au périmètre géographique d'abord. La lutte contre le terrorisme appelle une action non seulement dans le pays de déploiement des opérations, mais avec les organismes, fonds et programmes implantés dans le reste de la région. Je pense ensuite au cycle de vie des opérations de paix. Dans les contextes de transition, la continuité doit être assurée entre les opérations de maintien de la paix et les acteurs de la consolidation de la paix. C'est l'approche que nous poursuivons actuellement en République démocratique du Congo.

La Commission de consolidation de la paix doit par ailleurs continuer à remplir son rôle de coordination et d'échange entre tous les partenaires. Le Fonds pour la consolidation de la paix doit appuyer financièrement les transitions. Le Fonds continuera à bénéficier du soutien de la France, qui augmente cette année encore sa contribution, pour atteindre 7,5 millions de dollars.

M. de Almeida Filho (Brésil) (parle en anglais): Par votre truchement, Mada<sup>me</sup> la Présidente, je remercie le Ghana d'avoir organisé ce débat très important et fort opportun. Je remercie le Secrétaire général de ses observations. Je remercie également nos intervenants de leurs contributions utiles.

Comme le Brésil l'a déclaré à maintes reprises au Conseil de sécurité, la paix et le développement durable sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Les conflits détruisent les conditions nécessaires à l'activité économique qui, elle, constitue la base matérielle du fonctionnement de l'État. La croissance économique et le développement durable sont nécessaires pour donner de l'espoir aux populations et pour contribuer à réduire l'attrait des idéologies violentes. Le renforcement de la coopération internationale, les investissements dans les capacités productives et la lutte contre la pauvreté et la faim sont aussi importants que les considérations relatives à la sécurité pour remédier à un conflit.

Il faut renforcer la résilience des pays vulnérables pour prévenir l'apparition de conflits et pour préserver les progrès déjà réalisés sur la voie de la paix. Toutefois, la réalisation de cet objectif ne doit pas être un fardeau placé uniquement sur les opérations de paix. Elles peuvent certainement jouer un rôle en matière de consolidation de la paix mais ce rôle doit être équilibré en les dotant impérativement de mandats réalistes et clairs. Des mandats excessivement ambitieux, vagues et à durée indéterminée peuvent entraîner des frustrations chez les partenaires et au sein de la population du pays hôte.

Or, le renforcement de la résilience est une tâche que l'ONU doit aborder à l'échelle de tout le système. Cette tâche implique assurément le Conseil de sécurité, organe qui a la responsabilité première en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité, mais elle doit également impliquer d'autres organes et organismes des Nations Unies.

Je pense notamment à la Commission de consolidation de la paix, qui est parfaitement adaptée pour servir de plateforme de promotion d'une plus grande coordination entre les partenaires compétents des pays dans lesquels un conflit risque d'éclater ou de reprendre. Elle peut également mobiliser les organisations régionales et les institutions financières internationales et favoriser les accords de coopération Sud-Sud et triangulaire à l'appui des initiatives internationales de consolidation de la paix. En outre, elle peut appuyer la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix menées par les opérations de maintien de la paix et contribuer à mobiliser le soutien politique nécessaire pour promouvoir la réconciliation, le renforcement des institutions et d'autres priorités relatives à la consolidation de la paix définies à l'échelle national.

Se concentrer uniquement sur la dimension « sécurité » des conflits conduira à renouveler sans cesse les mandats de maintien de la paix sans obtenir les résultats souhaités. Cela aura également pour effet de maintenir les pays fragiles dans une dépendance chronique vis-à-vis de l'aide humanitaire. Le renforcement de la résilience, la consolidation de la paix et la promotion du développement durable sont indispensables pour s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Je remercie une nouvelle fois la présidence ghanéenne d'avoir contribué à attirer l'attention sur cette question importante.

M<sup>me</sup> Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Tout d'abord, je me félicite de vous voir présider en personne, Madame la Ministre, la présente séance. Nous sommes très sensibles à la contribution de votre pays, un chef de file du panafricanisme, aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies et à la sauvegarde des intérêts du continent africain. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général, la Sous-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Pobee, et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye, de leurs exposés. Nous avons écouté très attentivement les remarques de M<sup>me</sup> Robinson et de M<sup>me</sup> Landgren.

Je voudrais tout d'abord saluer la noble mission accomplie au quotidien par les Casques bleus dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses, au péril de leur vie. Nous rendons hommage à tous les soldats de la paix de l'ONU, de l'Union africaine et d'autres organisations régionales qui accomplissent leur devoir avec honneur, et présentons nos condoléances aux gouvernements et aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent un des principaux outils de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais surtout, des millions de personnes continuent de placer leurs

22-67234 **25/36** 

espoirs en ces opérations pour mettre fin aux hostilités, protéger les civils, aider les autorités nationales à reprendre le contrôle du territoire et renforcer les institutions étatiques afin de permettre l'instauration d'une vie paisible, de fournir des services sociaux et de créer ainsi les conditions d'une reprise économique.

L'évolution et les spécificités des conflits modernes, rendues plus complexes encore par les menaces terroristes, y compris les menaces transfrontières, et les situations humanitaires et socioéconomiques désastreuses, posent un défi à la communauté internationale : comment adapter les mécanismes existants aux réalités modernes, ou quelles solutions nouvelles proposer ? Le débat autour des moyens d'optimiser les efforts pour le maintien de la paix et de la sécurité est très important et d'actualité.

Dans le même temps, nous sommes convaincus que toutes les discussions doivent être centrées sur l'impératif de trouver des solutions politiques fondées sur une compréhension commune des causes des conflits. Sans objectif clairement défini, il est difficile d'identifier les moyens de l'atteindre.

Malheureusement, dans certaines situations, les opinions sur ces questions diffèrent considérablement, non seulement entre les parties au conflit mais aussi entre les principaux acteurs régionaux ou extra-régionaux concernés, ainsi qu'au sein du Conseil de sécurité. En l'absence de solution politique, il est impossible de s'entendre sur un mandat clair et réaliste, de gagner la confiance du pays hôte et d'assurer un appui efficace aux efforts régionaux.

L'une des conséquences de ces désaccords est que, dans certaines régions du monde, des solutions régionales ou bilatérales sont recherchées faute de résultats apportés par la présence de l'ONU. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent sur place pendant de nombreuses années, parfois même des décennies. Les mandats des opérations ont tendance à être élargis pour inclure diverses tâches secondaires et non essentielles relatives aux droits humains, aux questions sociales, aux questions de genre et au climat. Le risque est de voir les opérations de maintien de la paix se retrouver prisonnières du contexte politique national et de faire alors partie du processus de gestion du conflit au lieu d'être un outil au service de son règlement.

En conséquence, comme nous le constatons de plus en plus souvent ces derniers temps, le mécontentement de l'opinion publique quant à la manière dont les soldats de la paix s'acquittent de leur mandat ne cesse de croître. Or, la cause du problème réside dans l'écart entre la fin et les moyens, et donc dans les attentes démesurément élevées de la population. En outre, le caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix modernes fait qu'il leur est plus difficile encore de se concentrer sur les grandes priorités, car différentes unités au sein d'une même mission peuvent envisager leurs tâches de manière différente.

De surcroît, dans de nombreux pays, l'approche suivie s'apparente à une forme de mentorat, comme si l'Organisation des Nations Unies était la mieux placée pour résoudre des problèmes politiques internes. Cela ne fait, hélas, qu'aggraver la situation.

Face à l'exacerbation de la menace terroriste dans de nombreuses régions du monde, y compris en Afrique, le débat sur la manière de contrer ce fléau s'est récemment intensifié. Nous pensons qu'il ne faut pas se faire d'illusions quant à la capacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'assumer cette charge. Ce problème exige entre autres une solution militaire, qui ne peut être apportée que par des efforts nationaux et, si nécessaire, par une assistance bilatérale ou régionale.

En Afrique, comme nous l'avons dit à maintes reprises, il existe des exemples de situation où, grâce à une vision commune des objectifs et à une coopération fondée sur la confiance, des résultats notables ont été obtenus. Mais cela n'a été possible que lorsque tous les pays de la région touchés par le problème se sont mis d'accord sur la manière, le moment et les moyens de combattre les terroristes. Lorsque l'on considère la situation en Afrique de l'Ouest, et au Sahel notamment, où ce problème est aujourd'hui particulièrement épineux, nous devons garder à l'esprit que tous les pays doivent s'unir dans leur volonté de surmonter cette menace, et ce malgré leurs divergences politiques.

La clef du succès des efforts régionaux réside dans une évaluation commune, par les pays de la région, des menaces existantes et des moyens de les surmonter, ainsi que dans la volonté d'assumer les risques liés à la lutte contre ces menaces et dans la mise en place d'un système de commandement et de contrôle cohérent et efficace fondé sur la confiance et la coopération. Quant aux modalités de financement, quelles que soient celles qui semblent les plus appropriées, les pays qui demandent ce financement devraient toujours disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour prendre leurs décisions concernant la lutte contre les menaces de manière autonome, sans contraintes extérieures. Nous pensons qu'il est justifié que les États d'Afrique soulèvent la question de la fourniture d'une aide financière par l'ONU et sommes prêts à en discuter.

Dans la note de cadrage préparée pour la présente séance (voir S/2022/799), le Ghana souligne à juste titre qu'un certain nombre de défis de longue date entravent la prévention et le règlement des conflits, notamment les lacunes en matière de développement socioéconomique et d'éducation, la part croissante des jeunes dans la société et les effets des changements climatiques, entre autres. L'assistance de l'ONU dans ces domaines est absolument justifiée et plus que jamais nécessaire.

Dans le même temps, nous sommes convaincus qu'il est important de bien comprendre quelles sont les entités des Nations Unies les plus à même de relever ces défis, comment et avec quelles ressources. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent fournir des efforts ciblés de consolidation de la paix dans le cadre de leur mandat – par exemple, en promouvant la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et en fournissant une formation renforcée pour le personnel national dans les domaines que le pays hôte juge importants – mais elles ne peuvent pas répondre entièrement à ces besoins. Les organismes compétents des Nations Unies et les institutions financières internationales doivent avoir un rôle de premier plan à jouer à cet égard. Nous sommes également d'accord sur le fait que la Commission de consolidation de la paix, dont nous avons reçu les recommandations pour la présente séance, doit servir d'intermédiaire entre les questions de sécurité et le développement socioéconomique. Mais même dans ce cas, il importe d'être guidé par les priorités nationales et les spécificités de chaque pays ainsi que par les causes profondes du conflit.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente, et à vous remercier de présider cette séance importante, qui tombe à point nommé. Je veux également remercier le Secrétaire général Guterres de ses observations préliminaires et remercier de leurs exposés la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Pobee, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye, l'ancienne Présidente de l'Irlande et Présidente des Sages, M<sup>me</sup> Robinson, et la Directrice exécutive de Security Council Report, M<sup>me</sup> Landgren.

Compte tenu de la multitude de menaces variées qui pèsent sur la paix et la sécurité et de la rapidité avec laquelle elles évoluent, les opérations de paix doivent être multidimensionnelles et conçues dans l'objectif principal de renforcer la résilience face aux menaces à court et long terme. La tâche qui nous attend est donc

extrêmement redoutable mais essentielle. S'il est peutêtre utopique d'attendre des opérations de paix qu'elles luttent de manière globale contre toutes les menaces pour la paix, nous savons que le renforcement de la résilience permet non seulement de préserver la paix, mais aussi d'empêcher les conflits d'éclater et de reprendre. En conséquence, je voudrais faire part au Conseil de sécurité des trois recommandations suivantes sur la manière dont les opérations de paix peuvent jouer un rôle clef dans l'édification de sociétés résilientes et l'instauration d'une paix durable.

Premièrement, pour élaborer des stratégies de transition spécialement adaptées, claires et réalistes, il faut procéder à un examen approfondi des dynamiques locales et régionales, et œuvrer en étroite coordination avec divers acteurs locaux, notamment les femmes, les jeunes, les chefs religieux et les responsables locaux. Ces efforts sont particulièrement importants pour mettre fin à la violence des groupes armés et pour concevoir des mécanismes efficaces de désarmement, de réintégration et de prévention du ré-enrôlement des ex-combattants. Les stratégies de transition peuvent également contribuer à éviter un vide sécuritaire et à lutter efficacement contre les discours et les facteurs qui alimentent l'extrémisme et le terrorisme. Veiller à ce que les besoins et les priorités des communautés locales soient pris en compte permet de créer une base solide pour faire en sorte que les pays continuent à prendre en main les initiatives en faveur de la paix et pour reconstruire des sociétés résilientes, stables et inclusives. Comme l'a déclaré le regretté Kofi Annan, ancien Secrétaire général et champion de la consolidation de la paix, « [N]ous devons être plus proches de celles et ceux qui font la paix ou la rompent ».

Deuxièmement, les opérations de paix peuvent nous permettre d'obtenir des résultats durables, positifs et meilleurs, notamment en construisant des infrastructures fiables dont les communautés hôtes peuvent bénéficier après leur retrait. Cela est d'autant plus important que les sécheresses, canicules, inondations et autres phénomènes météorologiques extrêmes sans précédent continuent de se multiplier de manière exponentielle. Nous saluons les efforts déployés par le Département de l'appui opérationnel pour accroître le recours aux énergies renouvelables dans les opérations de paix et préconisons l'élaboration d'un plan global pour intensifier leur déploiement. Non seulement la réduction des émissions permettra à l'ONU de montrer l'exemple en la matière, mais elle permettra également de mettre en place le type d'infrastructure énergétique

22-67234 **27/36** 

qui renforce la résilience des communautés locales. Les Émirats arabes unis, ainsi que la Norvège, jouent un rôle de premier plan s'agissant de plaider pour ce recours accru aux énergies renouvelables dans les opérations de paix des Nations Unies.

Troisièmement, pour promouvoir une consolidation de la paix durable et efficace, nous devons formuler une réponse multilatérale coordonnée et intégrée. Cela signifie que nous devons nous concerter avec tous les acteurs, y compris le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales, pour que nos efforts soient ciblés et non isolés. Cela peut également contribuer à l'élaboration de méthodes et de mécanismes de financement adéquats, durables et novateurs, qui font collectivement face aux menaces, traditionnelles et non conventionnelles, des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire aux crises sanitaires mondiales, au terrorisme et à l'extrémisme.

Pour terminer, je voudrais dire que les opérations de paix peuvent faciliter les efforts déployés aux niveaux national et local pour pérenniser la paix. Leur héritage, ce n'est pas seulement ce qu'elles accomplissent lorsqu'elles sont présentes, mais aussi ce qu'elles laissent derrière elles lorsqu'elles quittent le pays. Les Émirats arabes unis demeurent déterminés à appuyer les capacités locales qui peuvent créer les conditions d'une paix durable.

La Présidente (parle en anglais): Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M.** Hwang (République de Corée) (parle en anglais): Dans un contexte de problèmes de sécurité complexes auxquels sont confrontées les opérations de paix, je voudrais souligner les aspects suivants.

Premièrement, la coopération avec la population locale, dans le respect de ses prérogatives et de ses priorités, est une condition préalable au renforcement de la résilience dans les opérations de paix. La collaboration axée sur le renforcement des capacités locales peut permettre aux opérations de paix d'avoir des effets plus durables et consolider la confiance entre les soldats de la

paix et les communautés hôtes. À cet égard, les soldats de la paix coréens au Soudan du Sud mènent des activités de coopération civilo-militaire, notamment des formations professionnelles dans des secteurs tels que l'agriculture, la menuiserie, l'électricité et la construction.

Deuxièmement, le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix doit être renforcé pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Une coordination étroite avec les équipes de pays des Nations Unies et les organisations régionales s'impose. Nous continuons à appuyer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, notamment par notre contribution de 16,4 millions de dollars aux activités de paix et de sécurité de l'Union africaine depuis 2016. Conformément à sa stratégie de mise en œuvre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, adoptée l'année dernière, la République de Corée travaille en partenariat avec l'UNICEF au Soudan du Sud pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'accès à l'éducation et aux services médicaux, créant ainsi une synergie avec les activités de coopération civilo-militaire menées par le contingent coréen de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Troisièmement, les mandats des missions doivent être axés sur la pérennisation de la paix tout au long du cycle de vie des opérations de paix. Investir à un stade précoce dans la consolidation de la paix peut contribuer à une transition en douceur et à une paix durable. En particulier, nous devons lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme et, ce faisant, il est essentiel de faire appel aux capacités des femmes et des jeunes. À cet égard, nous encourageons le Conseil de sécurité à se concerter activement avec la Commission de consolidation de la paix lorsqu'il élabore et adapte les mandats et lorsqu'il définit des orientations politiques.

Enfin, tous ces efforts appellent un financement durable. Il importe de tirer parti des mécanismes souples tels que l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les fonds extrabudgétaires pour le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Fonds pour la consolidation de la paix. La République de Corée continuera à contribuer à ces fonds.

Pays hôte de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui s'est tenue à Séoul en 2021, et membre de longue date de la Commission de consolidation de la paix, la République de Corée réaffirme son appui à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans toutes les phases du continuum de la paix.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (parle en anglais): L'Italie s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne et remercie la présidence ghanéenne du Conseil d'avoir organisé ce débat qui tombe à point nommé. Je voudrais souligner trois principaux axes d'intervention qui permettront de rendre les opérations de paix plus résilientes et plus durables.

Premièrement, nous devons adhérer à la transition stratégique des opérations de maintien de la paix et assurer son application effective. Les situations de conflit actuelles sont souvent caractérisées par des tensions géopolitiques, la prolifération de groupes armés, l'exclusion, les inégalités, la marginalisation sociale et politique, l'insécurité climatique, l'extrémisme violent, le terrorisme, la propagation de la désinformation et de la mésinformation, et l'insécurité alimentaire, autant de facteurs qui, entre autres, transforment souvent des conflits locaux en crises régionales. Il n'existe pas de solution type pour ce genre de défis. Pour les relever, il faut passer du paradigme traditionnel du maintien de la paix à une mise en œuvre des mesures clefs recensées dans les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, à savoir une cohérence collective au service d'une stratégie politique, se traduisant par des mandats clairement définis par le Conseil de sécurité, réalisables et dotés des ressources appropriées ; une intégration stratégique et opérationnelle ; des soldats de la paix bien formés et bien équipés; une étroite coopération avec le ou les pays hôtes; une véritable participation des femmes à toutes les étapes du processus de paix ; une communication stratégique efficace ; et une approche novatrice, fondée sur des données et tirant parti des technologies.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix doivent être considérées non seulement comme des initiatives autonomes mais aussi comme des composantes essentielles du processus de paix. L'histoire prouve que, bien qu'elles ne puissent pas s'attaquer à tous les facteurs menant à un conflit, les opérations de maintien de la paix peuvent changer la donne, soit en ouvrant la voie à une paix durable, soit, malheureusement, en exacerbant les tensions. Elles doivent donc être conçues pour parvenir à des solutions politiques durables et promouvoir les conditions d'une paix durable en tenant compte des moteurs des conflits.

Troisièmement, nous devons considérer que la consolidation et le maintien de la paix sont complémentaires. Les

processus de paix ne se terminent pas lorsque le dernier soldat quitte le terrain. Avant, pendant et après une mission de maintien de la paix, nous devons tirer pleinement parti de notre boîte à outils pour la paix, notamment par le biais de missions de consolidation de la paix réduites et composées uniquement de civils, de missions de promotion de l'état de droit axées sur la police, de missions politiques spéciales destinées à appuyer les processus politiques et d'envoyés spéciaux basés dans les régions.

Nous devons reconnaître le caractère central de la consolidation de la paix pour briser les cycles vicieux du sous-développement et, pire encore, des politiques injustes et de la militarisation des systèmes politiques. Nous avons besoin d'une collaboration plus ambitieuse et structurée entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, car la Commission est idéalement placée pour sensibiliser le Conseil de sécurité aux efforts régionaux, aux connaissances et aux compétences des populations locales, et aux dimensions transfrontières des conflits. Nous avons besoin d'une plus grande coordination entre l'ONU et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, notamment l'Union africaine et l'Union européenne, tout en reconnaissant leur valeur ajoutée dans les dimensions transfrontières des conflits.

Inscrire la paix dans la durée est notre plus grand défi. Cela exige des solutions politiques, des processus de paix inclusifs, la prévention des conflits, une solide consolidation de la paix après les conflits et une forte croyance dans le multilatéralisme. En tant que premier fournisseur de Casques bleus aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies parmi les pays occidentaux, l'Italie continuera d'apporter sa contribution pour relever l'ensemble des défis posés par les conflits actuels.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (parle en arabe): Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays frère à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous remercie d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui et vous souhaite plein succès dans l'exécution des tâches du Conseil.

Je remercie également tous les intervenants d'avoir partagé avec nous aujourd'hui leurs précieux points de vue.

L'Égypte accorde une grande priorité au renforcement de la résilience grâce à la mise en place d'institutions nationales efficaces qui sont responsables et à même de

**22**-67234 **29/36** 

protéger les capacités des populations, renforcent l'appropriation nationale des efforts de consolidation de la paix et jettent les bases de la stabilité et du développement durable.

L'Égypte contribue efficacement, aux niveaux africain et international, à la promotion du renforcement des capacités des institutions nationales, car ce sont elles qui veillent au traitement des défis complexes. Dans ce contexte, l'Égypte a lancé le Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables, qui se réunit chaque année pour organiser des consultations et assurer le suivi des efforts visant à instaurer la paix et à favoriser le développement en Afrique. Le Président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah Al Sisi, gère le dossier de la reconstruction et du développement de l'Union africaine, qu'on appelle dossier de consolidation de la paix de l'ONU. Le Caire abrite également le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit.

L'Égypte a été au premier rang des pays qui ont appuyé le concept du continuum de la paix et appelé à renforcer l'incidence des opérations de maintien de la paix sur la consolidation de la paix et l'instauration d'une paix durable. Nous avons proposé la déclaration du Président publiée sous la cote S/PRST/2017/27, qui a été adoptée par le Conseil de sécurité dans ce contexte. La question du renforcement des institutions nationales était l'une des priorités de la présidence égyptienne de la Commission de consolidation de la paix l'année dernière.

Je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, au moment de la formulation et de l'examen des mandats des opérations de maintien de la paix, le Conseil doit accorder une plus grande attention à la composante de consolidation de la paix en procédant à une évaluation des besoins dans chaque contexte afin de définir les ressources qui seront nécessaires. Nous constatons aujourd'hui un manque d'intérêt pour la consolidation de la paix et une diminution des ressources qui lui sont consacrées. Par conséquent, les ressources minimales nécessaires au renforcement de la résilience dans les pays accueillant des opérations de maintien de la paix font défaut.

Deuxièmement, nous demandons au Conseil d'accorder l'attention nécessaire à l'adoption d'une approche globale de la consolidation de la paix, qui doit tenir compte des dimensions régionales et des défis transfrontières, renforcer les capacités locales et fournir des services de base aux personnes vivant dans des zones isolées et transfrontières, afin de renforcer la souveraineté des États.

Troisièmement, nous appelons le Conseil à tirer davantage parti de l'important rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix à l'heure d'examiner les mandats des opérations de maintien de la paix. La Commission possède une expérience vaste et variée, et elle peut s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique. C'est aussi une instance qui permet de partager des savoir-faire, des retours d'expérience et des solutions.

Quatrièmement, du fait de la nature des défis actuels, l'ONU doit approfondir son partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales, en tirant parti des compétences spécifiques de chacune d'entre elles pour assurer l'intégration requise. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est essentiel pour faire face aux défis qui ne relèvent pas de la compétence des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, comme la lutte contre le terrorisme.

L'Égypte souligne qu'il importe que l'ONU envisage d'autres options pour financer les opérations de paix en Afrique par le biais des contributions statutaires à son budget. Je ferai également remarquer que les conditions géopolitiques mondiales actuelles ne doivent pas diminuer l'intérêt de la communauté internationale pour l'Afrique.

Cinquièmement, le principal obstacle à la réalisation d'une paix durable reste la fourniture d'un financement adéquat, durable et prévisible pour renforcer la résilience des pays sortant d'un conflit. L'Égypte appelle donc les États Membres à permettre aux activités de consolidation de la paix de bénéficier des contributions statutaires au budget de l'ONU, y compris du Fonds pour la consolidation de la paix.

Pour terminer, je vous remercie à nouveau, Madame la Présidente, d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Malovrh (Slovénie) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter le Ghana de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je lui souhaite plein succès durant sa présidence ce mois. Je vous remercie également, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat sur le renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable.

La Slovénie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques remarques à titre national.

Aujourd'hui, alors que le multilatéralisme est mis à l'épreuve par des crises toujours plus nombreuses, les opérations de paix des Nations Unies nous rappellent nos engagements collectifs en matière de solidarité internationale, auxquels nous avons souscrit il y a 77 ans. Les opérations de paix des Nations Unies sont un outil essentiel pour aider les pays et les sociétés qui ont été bouleversés par un conflit dans leur quête d'une paix et d'une prospérité durables.

Malheureusement, en raison de la nouvelle complexité des crises et du nombre croissant de multiplicateurs et de moteurs de conflits dans le monde, parmi lesquels les changements climatiques et le stress hydrique, l'extrémisme violent et les inégalités, beaucoup trop de sociétés sont retombées dans le cercle vicieux de la haine et de la violence. Par conséquent, une approche novatrice et plus intégrée des opérations de paix est nécessaire pour s'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits et construire des sociétés résilientes dès les premières étapes de la consolidation de la paix. Seules des communautés résilientes seront en mesure de mettre pleinement en œuvre la transition vers une paix durable et un avenir plus prospère.

La Slovénie participe activement aux efforts visant à trouver de nouvelles approches pour promouvoir des réponses et des solutions collectives afin de réduire au minimum le risque de conflits futurs. Nous avons appuyé plusieurs approches innovantes pour moderniser les opérations de paix des Nations Unies, ainsi que le Fonds pour la consolidation de la paix, par le biais de nos contributions extrabudgétaires. Nous participons activement aux efforts de maintien de la paix et de stabilisation de l'ONU et d'autres organisations en fournissant des contingents, des effectifs de police et du personnel civil en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe.

Nous sommes fermement convaincus que la paix et la sécurité internationales dépendent de la sécurité de tous les partenaires mondiaux. Coopérer et agir en partenariat avec les efforts régionaux, nationaux et locaux et garantir l'appropriation nationale sont essentiels aux efforts que nous déployons pour instaurer la confiance et la résilience. Toutefois, cela exige davantage qu'une riposte militaire aux menaces immédiates et doit également englober le renforcement des capacités, la promotion et la protection des droits humains, l'accès aux services de santé et à l'éducation et le développement socioéconomique, ainsi que la mise en place de mécanismes efficaces d'alerte et de réaction rapides.

Par l'intermédiaire de l'organisation humanitaire ITF Enhancing Human Security, la Slovénie appuie les efforts menés pour bâtir des communautés résilientes en réduisant les risques pour la paix et la sécurité. Parmi ces efforts, citons la participation active d'ITF à la mise en œuvre du Partenariat d'alerte précoce et de réponse avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans les États membres de la CEDEAO, qui vise à renforcer la capacité de détecter les crises, d'y remédier et de les prévenir plus efficacement.

Les femmes et les jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans la quête d'une paix durable et de sociétés résilientes. Ils doivent devenir des partenaires égaux dans toutes les activités liées à la paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité doivent être pris en compte dans les initiatives visant à appuyer les efforts régionaux, nationaux et locaux en faveur d'une paix durable. En Slovénie, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été intégré dans les programmes d'éducation et de formation des experts aux opérations de maintien de la paix.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, et nous soulignons que la viabilité et la prévisibilité du financement des opérations de paix sont indispensables à une consolidation de la paix efficace.

Je voudrais conclure en réaffirmant le ferme attachement de mon pays au multilatéralisme. Candidate à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2024-2025, la Slovénie continuera de contribuer à la réalisation de notre objectif commun, qui est de garantir un avenir pacifique pour tous.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M<sup>me</sup> Baeriswyl (Suisse): Je vous remercie vivement, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public. Qu'il me soit permis de vous féliciter et de féliciter le Ghana pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, ainsi que toutes les intervenantes et tous les intervenants, pour leurs exposés précieux.

Fauziya Abdi Ali, Présidente d'un réseau d'organisations kényanes dévouées à la prévention de l'extrémisme violent, a récemment défini la résilience comme « la capacité de changer, afin de ne pas être

22-67234 **31/36** 

changé soi-même par les menaces externes ». Cette résilience ne peut émerger que si la population est impliquée dans ce changement. Le système de maintien de la paix doit donc être doté d'outils efficaces, inclusifs et adaptés à la réalité du terrain. Nous souhaitons mettre en exergue trois éléments relatifs à ce défi.

Tout d'abord, les missions de maintien de la paix peuvent encourager une prévention qui traite les causes profondes de la violence. La population affectée, en particulier les femmes qui, trop souvent, sont laissées à l'écart, doit pouvoir engager un dialogue substantiel et pertinent avec les autorités locales sur la bonne gouvernance, les droits humains, l'état de droit, ainsi que la prise en compte des enjeux sécuritaires des changements climatiques. À ce titre, nous sommes très reconnaissants au Ghana d'avoir été l'hôte, l'année dernière, du premier cours régional pour la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest, que la Suisse a eu l'honneur de coorganiser avec l'Union africaine.

Ensuite, l'action cohérente du système des Nations Unies est d'une grande importance, et l'intégration efficace des acteurs et actrices devient cruciale lors d'une transition des opérations de maintien de la paix. Une coopération étroite entre le Bureau du Coordonnateur résident et la direction des missions en est un aspect clef, tout comme la coordination avec les différents bailleurs et institutions financières internationales, comme par exemple le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience. Nous encourageons également le Fonds pour la consolidation de la paix à jouer pleinement son rôle fédérateur au sein du système des Nations Unies. Nous nous félicitons de ses recommandations écrites pour ce débat, qui méritent toute notre attention.

Enfin, la population locale doit être acquise aux objectifs des missions de maintien de la paix, avec une participation égale et significative des femmes. Une bonne communication stratégique, mais également une réponse efficace aux attentes de la population civile, sont la base de cette acceptation. Des projets reliant les piliers sécuritaire, humanitaire et de développement peuvent offrir des perspectives, notamment aux jeunes, et en faire des bâtisseuses et bâtisseurs de paix.

Quel rôle pour le Conseil de sécurité ? D'abord, il doit encourager l'action conjointe des multiples acteurs et actrices, par exemple en sollicitant systématiquement le soutien de la Commission de consolidation de la paix. Ensuite, il faut qu'il s'exprime clairement, y inclus sur le financement prévisible et durable des missions des Nations Unies et des organisation régionales. Surtout, il

lui incombe de façonner des mandats qui tiennent compte des multiples défis et permettent aux missions d'agir directement et d'interagir efficacement avec d'autres acteurs et actrices contre les causes de la violence.

La résilience, quant à elle, doit être encouragée et soutenue, mais elle ne peut être exigée à défaut d'une action collective contre la violence. C'est en ce sens, et avec cette perspective à long terme, que mon pays compte s'engager.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande) (parle en anglais): La Thaïlande tient à remercier le Ghana d'avoir organisé le présent débat public, qui arrive à point nommé, sur le renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable. Nous vous remercions également, Madame la Ministre, de présider la séance. Nous sommes reconnaissants à tous les intervenants de leurs importantes contributions. Je voudrais formuler les quatre observations suivantes sur la question à l'examen.

Premièrement, pour parvenir à une paix et à une stabilité résilientes, efficaces et durables dans les nombreuses zones touchées par les conflits, il est primordial d'établir un dialogue et une collaboration étroits avec les pays et la région concernés. Les préoccupations des pays concernés comptent. Les vues de leurs voisins comptent. La voix de la région compte aussi. En effet, en ce qui concerne les problèmes liés à la paix et à la stabilité régionales et les moyens de les régler, la région concernée est la mieux placée pour savoir quoi faire. Ainsi, s'agissant des questions relatives à l'Afrique et de la voie à suivre, l'Afrique est la mieux placée pour savoir quoi faire.

À cette fin, la Thaïlande est favorable à des consultations inclusives entre le Conseil de sécurité, le pays hôte, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les autres parties prenantes concernées. La clef est de veiller à définir un mandat clair pour les opérations de paix afin d'appuyer les priorités des pays hôtes et des parties concernées. En outre, des ressources suffisantes doivent être mises à disposition en temps utile au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans les missions afin d'appuyer ces efforts.

Deuxièmement, les partenariats entre acteurs régionaux et mondiaux sont pertinents. Les pays de la région, en particulier ceux qui sont directement touchés par les problèmes de paix et de sécurité, sont les mieux placés pour

aider à identifier et à définir des voies permettant d'instaurer une paix durable grâce à des processus de maintien et de la consolidation de la paix durables. Le rôle de la communauté internationale n'en est pas moins important, puisqu'elle propose des pratiques exemplaires, catalyse les initiatives et mobilise les ressources.

L'Afrique offre un bon exemple d'initiatives et de partenariats régionaux avec l'ONU. Le leadership central de l'Union africaine et les contributions des organisations sous-régionales ont été cruciaux pour faire face aux problèmes de paix et de sécurité, ainsi qu'à d'autres défis, sur le continent. Nous avons aussi entendu ce matin d'autres propositions formulées par le Commissaire de l'Union africaine, telles que la création, par l'ONU et l'Union africaine, d'un dispositif destiné à accompagner les transitions.

Pour sa part, le Conseil de sécurité doit continuer de jouer son rôle important en appuyant les initiatives menées par les régions pour promouvoir une paix durable, tout en contribuant à assurer une meilleure coordination avec le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et l'Assemblée générale, entre autres organes.

Troisièmement, le lien entre la paix et le développement est clair, comme vous l'avez souligné ce matin, Madame la Présidente. La Thaïlande se fait l'écho de ce point de vue. La paix et le développement durables doivent aller de pair. Il s'agit essentiellement des deux faces d'une même pièce, l'une renforçant l'autre et réciproquement.

C'est dans cet esprit que les soldats de la paix thaïlandais continuent de contribuer aux premiers efforts de consolidation de la paix des pays hôtes en renforçant leurs capacités. Par exemple, dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, les soldats de la paix thaïlandais participent avec les communautés locales sud-soudanaises au développement des capacités en matière d'agriculture durable et de gestion de l'eau et des terres. Les priorités locales sont nos priorités.

Quatrièmement, enfin, l'inclusion fait partie intégrante de la lutte contre les causes profondes des conflits et de l'instauration d'une paix durable. Le renforcement de la résilience, y compris dans le cadre des opérations de paix, doit par conséquent viser toutes les populations et leur bénéficier, en particulier celles qui sont dans le besoin et les plus exposées, notamment les femmes et les filles, un point sur lequel Mary Robinson et plusieurs autres orateurs ont insisté précédemment.

Pour terminer, la Thaïlande est prête à continuer de prendre part aux efforts déployés par l'ONU et d'autres acteurs internationaux pour appuyer les opérations de paix afin de contribuer à l'instauration d'une paix durable car, en cas d'échec, le prix à payer est élevé. Hier encore, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a présenté un exposé au Conseil de sécurité, lors d'une séance (voir S/PV.9178), sur l'un des coûts élevés des conflits et des affrontements, à savoir les quelque 103 millions de personnes déplacées dans le monde. Intensifions par conséquent nos efforts collectifs en vue de promouvoir une paix et un développement durables, ainsi que la sécurité humaine pour tous. Soutenons des opérations de paix résilientes qui reposent sur un juste équilibre entre les efforts visant à régler les aspects liés à la sécurité et ceux visant à remédier aux causes sous-jacentes, notamment les défis de développement, comme l'un des principaux moyens permettant d'atteindre cet objectif.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Marschik (Autriche) (parle en anglais): Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Ghana, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également vous féliciter d'avoir organisé ce débat tout au début de votre présidence, ce qui permet à l'ensemble des Membres d'y participer.

Dans un contexte géopolitique de plus en plus difficile, vous avez choisi un sujet qui est au cœur de l'avenir des opérations de paix des Nations Unies. Il ne suffit pas d'instaurer la paix au sens strict du terme, c'est-à-dire l'absence d'hostilités armées. Ce qu'il nous faut, c'est une paix durable, à long terme, et pour cela, il faut renforcer la résilience des sociétés, en particulier dans les situations de conflit et d'après-conflit, et s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits à l'aide des instruments, cadres et mécanismes requis pour atteindre nos objectifs.

Pour que le pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies soit mieux à même d'intégrer efficacement le renforcement de la résilience, il faut agir à tous les niveaux : mondial, régional et local.

Premièrement, au niveau mondial, nous devons assurer la cohérence à l'échelle du système. Dans votre note de cadrage (S/2022/799, annexe), Madame la Présidente, vous avez indiqué à juste titre que les changements climatiques, l'absence d'institutions viables et les

22-67234 **33/36** 

facteurs socioéconomiques étaient des facteurs potentiels de conflit. Le Conseil de sécurité peut s'attaquer à ces facteurs en renforçant ses relations avec d'autres organes de l'ONU, notamment la Commission de consolidation de la paix. Le système de paix et de sécurité doit également s'appuyer sur les vastes compétences du système des Nations Unies en matière d'alerte rapide et de prévention concernant les liens entre le climat et la sécurité, la pauvreté, les droits humains, ainsi que le développement et la paix.

Deuxièmement, l'ONU doit améliorer ses capacités en matière d'élaboration de stratégies de prévention régionales et globales et promouvoir des partenariats encore plus solides avec des organisations régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. Sur la base des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général sera une excellente occasion de renforcer ces partenariats. Le financement durable des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine est un domaine important auquel l'Union européenne apporte un appui important par l'entremise de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. L'Autriche est déterminée à contribuer activement au débat sur les moyens de renforcer spécifiquement ces partenariats au cours des prochaines années.

Enfin, au niveau local, les opérations de paix des Nations Unies doivent contribuer à la création de communautés résilientes. Les projets à impact rapide qui répondent aux besoins prioritaires de la population locale contribuent à renforcer la confiance. Ils se sont avérés efficaces, et l'Autriche continuera de mettre en œuvre ces projets à caractère local dans les zones de déploiement. Il faut accorder une attention particulière à la mise en place d'institutions et de procédures inclusives et résilientes fondées sur l'état de droit. De plus, il est essentiel de reconnaître que tous les membres de la société ont un rôle vital à jouer dans l'édification de sociétés résilientes. Je souligne ici le rôle fondamental que jouent les femmes et les jeunes en ce qui concerne la prévention des conflits, les processus de paix et le renforcement de la résilience.

L'Autriche reste déterminée à soutenir tous les efforts visant à renforcer la résilience dans le cadre et au moyen des opérations de paix des Nations Unies. Nous appuyons fermement les initiatives visant à renforcer l'état de droit, à protéger les civils en période de conflit armé et à promouvoir le programme pour les femmes et

la paix et la sécurité, et nous continuerons de le faire. Nous sommes prêts à faire davantage. Afin d'augmenter progressivement nos contributions aux efforts de paix de l'Organisation, nous allons intensifier nos activités de formation et de renforcement des capacités au cours des prochaines années. Nous sommes convaincus que plus nous investissons dans ces domaines, plus nous pourrons soutenir l'appropriation locale et la résilience des États face aux menaces contre la paix et la sécurité.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

M<sup>me</sup> Frazier (Malte) (*parle en anglais*): Je remercie le Ghana d'avoir organisé ce débat public consacré à la résilience des opérations de paix. La résilience est ce qui nous permet de nous adapter à des conditions de sécurité qui évoluent rapidement et c'est ce dont a besoin l'ensemble du système des Nations Unies pour pouvoir faire face aux nouvelles menaces.

Le maintien de la paix reste l'un des outils les plus fondamentaux à la disposition de l'Organisation. Le Conseil de sécurité a la double responsabilité particulière de déployer des opérations de maintien de la paix pour maintenir la paix et la sécurité et de veiller à ce que les mandats de maintien de la paix reflètent les réalités actuelles.

Nous devons également revoir et examiner en permanence nos maximes et nos pratiques. Les données disponibles indiquent clairement qu'il reste encore beaucoup à faire pour instaurer une paix pérenne, en veillant à jeter les bases nécessaires pour prévenir la résurgence des conflits dans les États Membres où sont déployées des opérations de maintien de la paix. Les mandats de maintien de la paix doivent également inclure une vision claire de la manière dont les missions concernées contribueront à autonomiser les sociétés locales et à créer des communautés et des institutions résilientes.

Dans le cadre de cette approche, il faut également faire appel à d'autres programmes importants, tels que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En assurant la participation pleine, égale et véritable des femmes, nous contribuerons également à la création d'institutions résilientes et d'une société et de processus décisionnels inclusifs. Les jeunes ont aussi un rôle fondamental à jouer. Ces mesures sont essentielles pour faciliter la transition d'une situation de conflit à la paix.

Les changements climatiques, l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes et l'extrémisme violent sont d'autres réalités auxquelles le Conseil de

sécurité doit faire face. Cela est aussi vrai en Afrique que dans d'autres régions du monde. Face à l'évolution des forces déstabilisatrices dans notre monde, nous avons déjà dû repenser les mandats de maintien de la paix au fil des ans. Ce processus doit se poursuivre, et nous devons affiner notre approche et doter les missions de maintien de la paix des outils nécessaires pour faire face efficacement aux menaces nouvelles et hybrides.

Il n'est pas facile de mettre le doigt sur les causes profondes des conflits et d'y remédier, mais le système des Nations Unies dispose de connaissances institutionnelles et de l'expérience nécessaires pour mieux appréhender comment les opérations de maintien de la paix peuvent permettre de remédier aux défaillances constatées et d'instaurer une paix durable. Le Conseil de sécurité doit maximiser ce potentiel et réfléchir à la possibilité de déployer à l'avenir des missions prêtes à privilégier le renforcement de la résilience et de recourir à de nouvelles interventions qui vont au-delà du rôle militaire traditionnel que nous avons confié jusqu'ici à ces types de missions.

Nous estimons que le Conseil de sécurité doit poursuivre ses efforts pour repenser les mandats de maintien de la paix, faire en sorte qu'ils résistent à l'épreuve du temps, et conceptualiser toutes les interventions nécessaires à la pérennisation de la paix. Seuls des efforts concertés de la communauté internationale peuvent garantir que le maintien de la paix reste un outil efficace face aux nouvelles menaces asymétriques.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (parle en espagnol): Je vous souhaite plein succès, Madame la Présidente, à la suite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je vous remercie d'avoir organisé ce débat et d'une manière générale, d'avoir donné une place de choix à la consolidation de la paix dans le programme du Conseil pour le mois de novembre. Nous remercions les intervenants de leurs contributions importantes au début de la présente séance.

L'Équateur estime aussi qu'une approche préventive est la meilleure façon de consolider la paix. La prévention exige de prendre en compte les besoins de tous les segments de la population, ce qui inclut des activités visant à empêcher le déclenchement, l'escalade, la poursuite et la résurgence des conflits en s'attaquant à leurs causes profondes.

Une société affaiblie par toutes sortes de défaillances est plus encline à la violence. Pour prévenir ou arrêter la guerre, le dialogue est indispensable, et une fois qu'il est établi, il faut continuer à renforcer l'état de droit, promouvoir la croissance économique, éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et soutenir la démocratie, le tout dans le strict respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Dans les contextes d'après-conflit, une paix durable trouve ses fondements dans le processus de réconciliation, qui passe par la justice transitionnelle et les réparations aux victimes, ainsi que par la démobilisation et la réintégration d'ex-combattants.

Conformément aux recommandations de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020, le Conseil de sécurité devrait doter les missions de paix des Nations Unies des outils nécessaires pour continuer à renforcer les actions à long terme.

L'un de ces outils est la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les femmes doivent participer à tous les mécanismes de négociation et de mise en œuvre des accords de paix, comme le prévoit l'alinéa b du paragraphe 8 de la résolution 1325 (2000).

Le 8 septembre 2021, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 76/305, qui réaffirme l'importance d'assurer un financement suffisant, prévisible et durable pour la consolidation de la paix, non seulement au moyen de contributions volontaires et d'autres sources de financement, mais aussi au moyen de contributions statutaires.

Nous insistons sur la nécessité de renforcer les synergies des opérations de paix au plus tôt dans la planification et la coordination intégrées de la transition avec les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies, les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'État hôte et les autres acteurs nationaux.

Nous rappelons également l'intérêt de la communication stratégique pour lutter contre la mésinformation et renforcer la confiance dans les pays où interviennent ces opérations, par le biais de processus de consultation avec la société civile.

Enfin, l'Équateur exhorte le Conseil de sécurité à renforcer les mandats des opérations de maintien de la paix pour appuyer les efforts collectifs déployés en faveur d'une meilleure prévention des conflits.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède.

22-67234 **35/36** 

**M**<sup>me</sup> **Eneström** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon pays, la Suède.

L'ensemble du système des Nations Unies doit être prêt à relever les défis du monde d'aujourd'hui. Les conflits violents sont toujours plus nombreux et plus longs. La dynamique des conflits est exacerbée par les inégalités croissantes, les crises humanitaires et alimentaires, les menaces complexes qui pèsent sur la sécurité et les changements climatiques.

Des approches globales et intégrées sont nécessaires pour faire face à ces enjeux. Il en va de même pour les opérations de paix des Nations Unies, qui ont besoin de mandats solides et souples, ainsi que de ressources suffisantes, pour pouvoir répondre à une situation en constante évolution.

La prévention, la résilience et la consolidation de la paix devraient faire partie intégrante des opérations de paix. Cela implique de procéder à une analyse approfondie du conflit en question pour déterminer ses causes profondes, comprendre les raisons de la fragilité et identifier les sources de résilience. La complémentarité avec d'autres acteurs tels que les organismes des Nations Unies, les entités régionales et les organisations de la société civile internationales et locales dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix est indispensable à cette approche.

Les pays nordiques souhaitent mettre l'accent sur quatre grands points.

Premièrement, en ce qui concerne l'appropriation nationale et la participation active des acteurs à tous les niveaux de la société, les opérations de paix ne sauraient se substituer à la volonté politique des parties au conflit de rechercher la paix, ni aux responsabilités souveraines de l'État hôte. À cet égard, nous soulignons que la protection des civils, notamment des enfants, doit être une priorité majeure. Nous sommes favorables à une plus grande intégration des questions liées à la police et à l'application de la loi dans les opérations de paix. Une force de police, un système judiciaire et des services pénitentiaires efficaces, axés sur les droits humains et l'état de droit, sont une condition préalable à la paix. L'inclusion de la société civile et l'autonomisation des populations vulnérables sont cruciales et peuvent prévenir l'accélération de la dynamique des conflits. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit guider les opérations de paix des Nations Unies pour renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes. De même, le rôle des jeunes dans la prévention

et le règlement des conflits est primordial, tout comme l'inclusion des personnes handicapées.

Deuxièmement, en ce qui concerne les partenariats, les organisations régionales telles que l'Union européenne et l'Union africaine doivent jouer un rôle actif dans les processus politiques et les efforts de sécurité déployés dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies pour renforcer la cohérence stratégique et la complémentarité des efforts. Nous encourageons en outre à assurer la cohésion avec les efforts de maintien de la paix déployés par les organisations africaines régionales et sous-régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et des initiatives telles que l'Initiative d'Accra, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Des approches cohérentes et complémentaires au sein de l'Organisation des Nations Unies sont tout aussi importantes. La Commission de consolidation de la paix, de par ses fonctions liaison et de rapprochement, contribue grandement à promouvoir cette cohérence. Des liens plus étroits entre la Commission et le Conseil de sécurité peuvent contribuer à faire en sorte que les priorités nationales en matière de consolidation de la paix soient portées à l'attention du Conseil à un stade précoce, et doivent être encouragés.

Troisièmement, la consolidation de la paix nécessite des ressources suffisantes. Les pays nordiques comptent parmi les principaux contributeurs au Fonds pour la consolidation de la paix, dont ils assurent conjointement plus de 30% du financement. La résolution sur le financement de la consolidation de la paix (résolution 76/305), adoptée par consensus par l'Assemblée générale, met l'accent sur l'importance d'un financement suffisant pour appuyer les activités de consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales pendant toute leur durée et pendant la phase de transition.

Enfin, les changements climatiques et les risques de sécurité liés au climat doivent faire partie intégrante des opérations de paix, car ils ont des conséquences néfastes sur des populations déjà vulnérables. Nous incitons davantage de pays à appuyer le mécanisme de sécurité climatique de l'ONU, qui a notamment envoyé des conseillers dans les missions des Nations Unies.

La Présidente (parle en anglais) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.